



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère des Finances et du Budget



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET 2021 MFB



“ Un secteur des Finances dynamique, soutenu par
une administration efficace pour un Sénégal émergent
et solidaire ”



Contexte.....	2
I. Présentation du Ministère	4
II. Performances enregistrées	7
III. Situation d'exécution des crédits du Ministère au 30 septembre 2020	30
IV. Présentation du budget 2021 du Ministère des Finances et du Budget	31
IV.1. Le cadre stratégique du département	31
IV.2. L'opérationnalisation de la stratégie du département: le projet de budget 2021 du Ministère des Finances et du Budget.....	33
IV.2.1 Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	34
IV.2.2 Programme Gestion des ressources douanières et protection de l'économie	36
IV.2.3 Programme Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	37
IV.2.4 Programme Gestion du secteur financier	39
IV.2.5 Programme élaboration des lois de finances et suivi de l'exécution des dépenses	41
IV.2.6 Programme Gestion financière et comptable de l'Etat et des autres organismes publics	42
IV.2.7 Programme Comptes de prêts et d'avances	43
IV.2.8 Programme Compte de garanties et d'avales.....	44
IV.2.9 Programme Compte Fonds national de Retraite (FNR)	44
V. Priorités 2021	45
ANNEXES	47
Tableau récapitulatif par programmes/actions et par catégories de dépenses.....	48

Contexte

Le projet de budget 2021 est élaboré dans un contexte marqué par la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la Covid-19. Inédite de par sa brutalité, son ampleur et ses effets paralysants, cette crise a frappé de plein fouet notre économie avec comme corolaire la fermeture des frontières, des écoles et universités, la suspension du transport interurbain et l'instauration d'un couvre-feu.

Face à l'urgence, l'Etat a pris une série de mesures de riposte pour accroître la résilience de la population contre ce fléau. Parmi les actes majeurs posés par les autorités, il faut noter d'une part, la signature par **Monsieur le Président de la République**, des décrets n°2020-830 du 23 mars 2020, proclamant **l'état d'urgence** sur le territoire national et n° 2020-875 du 25 mars 2020 portant réaménagement, à titre provisoire, des horaires de travail dans les services administratifs de l'Etat et, d'autre part, la mise en place du **Programme de Résilience économique et sociale** (PRES) pour endiguer la pandémie et enrayer ses effets.

Egalement, *conformément à l'article 77 de la Constitution, Son Excellence, Monsieur le Président de la République a été habilité par l'Assemblée nationale, à travers la loi n°2020-13 du 02 avril 2020, à prendre, pour une durée de trois (3) mois, des mesures relevant du domaine de la loi, afin de faire face aux impératifs d'ordre budgétaire, économique, social, sanitaire et sécuritaire et contenir les effets de la Covid-19.* En effet, tous les secteurs de l'économie ont été impactés, de façon drastique, particulièrement ceux du transport, du tourisme, de l'éducation, de l'hôtellerie et du commerce.

Dans ce contexte particulier, l'activité économique devrait afficher une croissance de **0,8%** en **2020**, contre une prévision initiale de **6,8%** dans la LFI-2020.

C'est ainsi que la programmation budgétaire 2020 relative à la mobilisation des ressources et à l'exécution des charges a été impactée par la pandémie. En effet, au regard des premiers effets, notamment en termes de baisse du niveau de l'activité économique et des échanges avec l'extérieur, il est prévu une diminution significative des recouvrements des taxes intérieures ainsi qu'une hausse importante des charges. Toutefois, celles-ci sont partiellement atténuées par l'afflux d'appuis budgétaires et de dons des Partenaires techniques et financiers (PTF) et les contributions des personnes morales et physiques sénégalaises.

Sous cet angle, l'année 2021 devrait coïncider avec un retour progressif à la normale dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 du fait d'une conjoncture nationale et internationale favorable à la relance de l'activité économique interne.

Ainsi, le **Projet de Loi de finances initiale** 2021 s'inscrit dans le sens de la consolidation des efforts de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré** (PAP 2A) sur la période 2021-2023.

Globalement, avec les mesures prises dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP2A) **pour la Relance de l'Economie nationale**, le taux de croissance du PIB réel est projeté à **5,2%** en 2021 contre **0,8%** en 2020, soit un gain de **4,4 points** de pourcentage.

De ses éléments de contexte, le Ministère en charge des Finances, à travers l'exécution du budget de son département, a initié des réformes pour améliorer la mobilisation des ressources de l'Etat aux fins d'assurer la couverture des besoins liés à la pandémie et des effets induits.

Le présent rapport destiné aux honorables députés pour information des activités déroulées par le département sur la gestion 2019, 2020 à mi-parcours et les perspectives, est structuré autour de quatre (4) parties, à savoir :

- la présentation du Ministère des Finances et du Budget ;
- les performances au titre de la gestion 2019 et à mi-parcours de 2020 ;
- la situation d'exécution des opérations budgétaires de l'Etat ;
- la présentation du budget 2021 du Ministère des Finances et du Budget.



I. Présentation du Ministère

Le décret **n°2020-2193 du 11 novembre 2020** relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget (MFB) modifie l'organisation du département avec son érection en ministère plein afin de mieux prendre en charge la gestion des recettes et des dépenses de l'État.

Le Ministre des Finances et du Budget est chargé de la préparation et de l'exécution des lois de finances, de la gestion de la trésorerie de l'Etat, de la préparation et de l'application de la législation et de la réglementation fiscale et douanière et de la représentation de l'Etat devant la Cour Suprême, les cours et tribunaux.

Plus spécifiquement, le Ministère des Finances et du Budget est chargé :

☞ **Dans le domaine économique et financier**

Il représente l'Etat auprès du FMI et de la Banque mondiale et est associé aux négociations auprès des institutions financières internationales notamment, la Banque Africaine de Développement, la Banque islamique de Développement et la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique.

Il représente dans les réunions ministérielles de la zone franc et de l'UEMOA et il prépare les projets discutés dans ces enceintes. Il représente l'Etat dans les réunions ministérielles liées à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou. Il est associé aux négociations commerciales internationales conduites par le Ministre chargé du Commerce. Il participe aux commissions mixtes.

Il est chargé de la préparation et de l'exécution de la législation et de la réglementation dans les domaines suivants : monnaie, crédit, assurances et secteur financier décentralisé, en liaison avec le Ministre chargé de l'Economie et le Ministre chargé du Commerce.

☞ **En matière de mobilisation de ressources**

- de mobiliser les ressources intérieures pour le financement des projets et programmes en assurant une bonne gestion ;
- d'assurer la préparation du budget général de l'Etat ;
- de participer aux négociations des prêts et dons et de gérer la dette publique.

☞ **En matière de contrôle des finances publiques**

- d'assurer le contrôle et l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat ;
- de préparer et de suivre l'exécution de la dépense publique ;
- d'assurer la gestion et le contrôle permanent des finances publiques ;
- d'assurer le suivi financier des entreprises publiques, en collaboration avec les structures concernées ;
- d'assurer le suivi et le contrôle des finances des collectivités publiques ;
- d'assurer la tenue et la réglementation de la comptabilité de l'Etat, des collectivités publiques, des postes diplomatiques et consulaires ;
- de procéder à la reddition des comptes annuels de l'Etat.

☞ **En matière de gestion fiscale et foncière**

- d’assurer les fonctions relatives à la fiscalité ;
- de mettre en œuvre la politique foncière et domaniale définie par l’Etat ;
- de gérer les domaines publics et privés de l’Etat ;
- d’assurer la conservation foncière.

Il assure le contrôle de la masse salariale de l’Etat. Pour l’exercice de cette attribution, le Ministre chargé de la Fonction publique lui apporte son concours en tant que besoin.

Il est associé, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce, à la préparation et à l’application des législations et des réglementations relatives à la politique des prix.

Il est chargé, en rapport, avec le Ministre des Forces armées et de l’Intérieur, de la protection de l’économie nationale contre la contrebande et les importations frauduleuses ou prohibées.

Ainsi, pour faire face aux missions assignées, en plus des services rattachés, le MFB s’appuie sur les cinq (5) directions générales suivantes :

1. la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) ;
2. la Direction générale des Douanes (DGD) ;
3. la Direction générale du Budget (DGB) ;
4. la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) ;
5. la Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité (DGSFC).





- De la gauche à la droite Messieurs Bassirou Samba NIASS DGID, Mamadou Moustapha BA DGB, Cheikh Tidiane DIOP DGCPT, Bamba KA DGSFC et Abourahmane DIEYE DGD

II. Performances enregistrées

Au titre de la gestion écoulee de 2019 et à mi-parcours de celle de 2020, des résultats importants ont été enregistrés par les différents services du Ministère des Finances et du Budget, à travers la mise en œuvre des programmes budgétaires suivants :

- ☞ Pilotage, coordination et gestion administrative du MFB ;
- ☞ Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier ;
- ☞ Gestion des ressources douanières et protection de l'économie ;
- ☞ Élaboration des lois de finances et suivi de l'exécution ;
- ☞ Gestion comptable et financière de l'État et autres organismes publics ;
- ☞ Gestion du secteur financier ;
- ☞ Gestion du Fonds national de Retraite (FNR) ;
- ☞ Gestion des Garanties et avals ;
- ☞ Gestion des Prêts et Avances.

II.1. Pilotage, gestion et coordination du MFB

Le département s'est résolument engagé dans la professionnalisation de sa fonction **Ressources humaines** (RH) pour une gestion plus performante. La Direction des ressources humaines (DRH) s'est inscrite dans cette dynamique de modernisation. Les principales réalisations notées sont:

- le développement de l'application **Système de Gestion automatisée des Ressources humaines** «SysgaRH», permettant d'avoir des statistiques et des données personnelles sur les agents et également la dématérialisation des actes de gestion du personnel (congés, permissions, mise en position de stage de moins de six (6) mois, ...) ;
- l'élaboration d'outils modernes de gestion des ressources humaines (fiche emplois-types et référentiels de compétences, les fiches de postes et contrats d'objectifs individuels) dont le déploiement est en cours. Également, l'élaboration de la cartographie des métiers du MFB a été entreprise pendant cette période ;
- la préparation et le suivi de l'ensemble des actes d'administration et de gestion des agents du Ministère dans le cadre de la gestion administrative du personnel. Il s'agit notamment des actes d'affectation, de réintégration, de détachement, de suspension d'engagement, de mises en position de stage, de congés, d'affectation et de l'exploitation des fiches d'évaluation ;
- la formation et le renforcement de capacités : huit (8) agents du département ont pu bénéficier de subvention pour la prise en charge partielle de leurs frais de formation et cinquante-quatre (54) autres ont été renforcés dans divers domaines tels que la gestion des ressources humaines, l'ingénierie de la formation, la gestion axée sur les résultats, l'utilisation du numérique et la comptabilité des matières. Également, dans le cadre de ces actions de

renforcement de capacités, la DRH a bénéficié du partenariat de l'Office national de Formation professionnelle (ONFP), de l'École normale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP), et de l'Agence De l'Informatique de l'État (ADIE). Elle a réalisé certaines activités en relation avec la Direction du Matériel et du Transit administratif (DMTA) et la Direction du Traitement automatique de l'Information (DTAI) ;

- l'organisation de diverses activités socio-éducatives et sportives pour assurer le bien-être des agents et des membres de leurs familles (accompagnement dans l'organisation de la journée mondiale de la femme, colonies de vacances, tournoi de football, randonnée pédestre, arbre de Noël, cérémonie de décorations aux ordres nationaux, etc.) ont été réalisées en plus de l'accompagnement psychosocial des agents.

Au titre de 2020, malgré le ralentissement des activités de la DRH en raison de la pandémie de la Covid-19, les actions de préparation et de suivi des actes d'administration et la préparation des actes de gestion du personnel ont été assurées. Il en est de même en ce qui concerne le conseil et la veille dans les domaines de la fonction publique, du droit social et de la gestion des ressources humaines ainsi que de la poursuite du déploiement des outils RH au niveau des structures du département et de la finalisation du développement de la première phase du développement du SysgaRH.

Par ailleurs, pour la professionnalisation de l'accueil et l'intégration des nouveaux agents au sein du Ministère, la DRH a élaboré et édité un livret d'accueil du nouvel agent.

Dans le cadre de la prévention contre la Covid-19, des actions d'information, de sensibilisation, de communication et de veille ont été réalisées à travers des rencontres, des échanges et la préparation de circulaires notamment sur la réorganisation du travail et la prévention sanitaire.

Dans le cadre du PRES, ont été initiées des circulaires d'abord pour le retour à un fonctionnement optimal et régulier des services avec des effectifs en présentiel et ensuite pour le rattrapage des activités durant le second semestre 2020 avec un réaménagement des plannings de congés payés pour les directeurs nationaux et certains cadres occupant des positions stratégiques.





II.2. Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier

Les recettes recouvrées par la DGID au titre de l'exercice budgétaire 2019 s'établissent à **1 576,4 milliards FCFA**. Rapportées à l'objectif révisé arrêté à **1 600,8 milliards FCFA**, il se dégage une moins-value de **24,4 milliards FCFA** soit un taux d'exécution de **98,4 %**.

Ces réalisations sont nettes des certificats de détaxe pour un montant cumulé de **43,4 milliards FCFA** contre **42,3 milliards FCFA** un an auparavant ; soit une hausse en valeur relative de 2,5%.

Comparativement aux réalisations de 2018, la DGID enregistre un glissement positif de **21,4 %** soit une hausse en valeur absolue de **278,2 milliards FCFA**. Ce bond de la DGID se justifie principalement par le bon comportement des grandes lignes de recettes.

Dans le détail, des progressions ont été enregistrées principalement sur les lignes de recettes : « **impôts directs** » (+103,2 milliards FCFA), « **taxes sur biens et services** » (TBS) (+140 milliards FCFA), « **Droits d'enregistrement et de timbre** » (+ 5,8 milliards FCFA), « Contribution du secteur des Télécoms » (+26 milliards FCFA) et « **Redevance fréquences radioélectriques ARTP** » (12,7 milliards FCFA).

Pour ce qui concerne les **recettes fiscales**, les impôts directs recouverts sur l'année 2019 se chiffrent à **677,2 milliards FCFA** contre un objectif de **670,4 milliards FCFA** soit une plus-value de **6,8 milliards FCFA**. Comparativement à 2018, la ligne « impôts directs » réalise un glissement positif de **103,2 milliards FCFA** soit une hausse de **18%**.

Les montants recouverts en 2019 sur les TBS ressortent à **739,8 milliards FCFA**. Rapportées à un objectif de **734,2 milliards FCFA**, il se dégage une plus-value de **5,6 milliards FCFA** soit un taux de réalisation de **100,76%**. En glissement annuel, les TBS sont en progression de **140 milliards FCFA** soit **23,3%** en valeur relative comparées aux réalisations de 2018.

Le Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (FSIPP) enregistre une hausse de **5 milliards FCFA** comparé à 2018, soit **29,2%** en valeur relative.

La ligne « droits d'enregistrement et de timbre » affiche un glissement positif de **5,8 milliards FCFA** soit **7,7%** en valeur relative.

LE YAATAL EN MARCHÉ



Le Plan « **Yaatal** », pilier des **Contrats d'Objectif et de Performance** (COP) signés avec les différentes directions de la DGID, devait permettre un élargissement de l'assiette fiscale sur fond de consentement à l'impôt.

Au titre de 2020, certaines mesures prises pour lutter contre la Covid-19 (accompagnement des entreprises fortement impactées, réduction des horaires de travail, limitations de poursuites et de vérification générale de la comptabilité), ont freiné les tendances prometteuses observées au 1^{er} trimestre 2020.

Concernant les recouvrements du **premier semestre 2020** qui s'inscrivent dans une dynamique de renforcement des performances de 2019, il est enregistré une plus-value de **4,33 milliards FCFA** pour un montant de **820,03 milliards FCFA** sur un objectif révisé de 815,70 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de **100,5%**. Ainsi en glissement annuel, la DGID a enregistré une augmentation de **59,3 milliards FCFA** en valeur absolue et **8,7%** en valeur relative.

Cette performance se justifie principalement par le bon comportement des grandes lignes, notamment les « **impôts directs** » (+6,1 milliards FCFA), « **taxes sur biens et services** » (+18,7 milliards FCFA), « **revenu des domaines** » (+2,6 milliards FCFA), « **redevance fréquences radioélectriques ARTP** » (1,3 milliard FCFA).

En revanche, des baisses de recettes ont été constatées sur les lignes « **droits d'enregistrement et de timbre** » (-2,6 milliards FCFA), « **contribution du secteur des télécommunications CST** » (-7,1 milliards FCFA) et FSIPP (-2,3 milliards FCFA).

En termes de répartition, les grandes lignes de recettes que sont les impôts directs et les TBS, représentent respectivement **47,3%** et **41,3%** soit **87,5%** des réalisations globales de la DGID. Le FSIPP (2,4 %), les droits d'enregistrement et de timbre (3,8 %), les redevances ARTP (1,5%), la CST (0,8%) et les revenus des domaines (3,0%) sont moins représentés dans les réalisations globales.

Au titre des **recettes fiscales**, les impôts directs recouverts au premier semestre enregistrent une hausse de **3,8 milliards FCFA** en glissement annuel soit **0,97%** en valeur relative. L'impôt sur les sociétés est ressorti à **197,1 milliards FCFA** sur un objectif de **201,4 milliards FCFA**, soit une moins-value de **4,3 milliards FCFA** expliquée à hauteur de **2,5 milliards FCFA** par les demandes de différé de paiement formulées par les entreprises impactées par la crise liée à la pandémie de la Covid-19.

Quant à l'impôt sur le revenu, il est ressorti au cours du 1^{er} semestre 2020 à **176,6 milliards FCFA**. Par rapport à l'objectif de **162,8 milliards FCFA**, la ligne connaît une plus-value de **13,8 milliards FCFA**. Par contre, en glissement annuel, la ligne a enregistré une baisse de **4,4 milliards FCFA** soit **2,4%**.

Les RAS-SALAIRES sont ressortis à **136,8 milliards FCFA** contre un objectif de **125,9 milliards FCFA**. Il se dégage ainsi une plus-value de **10,8 milliards FCFA** et un taux d'exécution de l'objectif de **109%**. Sur un an, la ligne « RAS-SALAIRES » a légèrement reculé de **0,7 milliard FCFA**, soit **0,5%**.

Ce glissement négatif pourrait être en liaison avec les mesures fiscales prises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, notamment la subvention correspondant aux retenues d'impôts et taxes exigibles sur les traitements et salaires et le report d'échéances. A fin juin 2020, les demandes afférentes à ces deux mesures reçues par nos services sont chiffrées respectivement à **1,20 milliards FCFA** et **1,02 milliard FCFA**, soit un total de **2,22 milliards FCFA**.

Les taxes sur biens et services ressortent à **346,3 milliards FCFA**. Rapportées à un objectif de **327,7 milliards FCFA**, il se dégage une plus-value de **18,7 milliards FCFA** soit un taux de réalisation à **105,7%**. En glissement, les TBS sont en progression de **36,4 milliards FCFA**, soit **11,7%** en valeur relative comparées aux réalisations du 1^{er} semestre 2019.

La ligne « **FSIPP** » connaît un glissement positif de **12,3 milliards FCFA** soit une hausse de **155,9%**. Cette hausse des recettes sur la ligne « FSIPP » pourrait être la conséquence de la baisse des cours du pétrole dans un contexte de crise du Covid-19 combinée à un maintien des prix à la pompe.

La ligne « **droits d'enregistrement et de timbre** » affiche sur le 1^{er} semestre l'année 2020 un recouvrement de **31,8 milliards FCFA**. Rapportée à l'objectif de **34,4 milliards FCFA**, elle dégage une moins-value de **2,6 milliards FCFA** et un taux de réalisation de **92,4%**. La comparaison avec la situation de l'année précédente fait ressortir un glissement négatif de **4,8 milliards FCFA**, soit une baisse de **13,2%**.

Enfin, les recettes non fiscales sont ressorties sur le 1^{er} semestre 2020 à **24,8 milliards FCFA**, rapportées à l'objectif de **22,1 milliards FCFA**, il se dégage une plus-value de **2,6 milliards FCFA**. En glissement annuel, la ligne enregistre une hausse de **14,1 milliards FCFA**, soit **132,3%** en valeur relative.

Il se dégage de l'analyse des résultats ci-dessus, les principaux enseignements suivants :

- Les « **Revenus du domaine de l'État** » se sont consolidés de **+10,72 milliards FCFA** portés principalement par le paiement par le Groupe Sonatel de la redevance ARTP (+8,33 milliards FCFA).
- Les « **Revenus du domaine minier** » ont profité de la contrepartie de la renonciation de l'Etat à une participation supplémentaire au capital de la société d'exploitation Massawa SA (**+9 milliards FCFA**).
- La rubrique « **Aliénations d'immeubles** » a enregistré une hausse de **2,97 milliards FCFA** entre les 1^{er} semestres 2019 et 2020 liée essentiellement aux performances du Bureau de Recouvrement de Ngor-Almadies avec un recouvrement au mois de mai de **2,75 milliards FCFA**.
- La baisse des « **redevances-taxes forestières** » s'explique par la création, par la loi n°2018-25 du 25 novembre 2018 portant code forestier, du fonds national d'intervention pour la conservation du patrimoine forestier alimenté en partie par des redevances et taxes forestières auparavant destinées exclusivement au budget de l'État (article 22 du décret n°2019-110 du 06 janvier 2019 portant application de la loi n°2018-25).



II.3. Gestion des ressources douanières et protection de l'économie

Au 31 octobre 2020, les recettes douanières sont évaluées à **574,2 milliards FCFA** sur un objectif de 548,8 milliards FCFA, **soit une plus-value de 25,5 milliards FCFA** ;

Le taux de réalisation projeté de l'objectif LFR 2020 (**717,3 milliards FCFA**) s'établit à **80,05%** à fin octobre 2020.

La répartition des réalisations douanières par ligne de recette révèle la tendance suivante :

- TVA à l'importation : **328,9 milliards FCFA** (45,85 % du total) ;
- Droits de porte : **221,5 milliards FCFA** (30,87% du total) ;
- Taxes parafiscales rapatriées : **23,8 milliards FCFA** (3,31%).

Au titre des mesures prises pour accompagner le PRES, un plan d'actions a été élaboré. La principale mesure fiscale douanière concerne l'Ordonnance n°003-2020 du 23/04/2020 portant admission en franchise des droits et taxes à l'importation de matériels et équipements sanitaires destinés à la lutte contre la Covid-19, ainsi que la circulaire n°021/MFB/DGD du 05/05/2020 qui en définit les modalités.

Le détail des mesures contenues dans le plan d'actions de la DGD est repris dans le tableau synoptique ci-après.

N°	MESURES	CRITERES D'ELIGIBILITE	PROCEDURE
1	Admission en franchise des droits et taxes d'entrée, à l'exclusion des prélèvements communautaires.	Biens, équipements, intrants, produits pharmaceutiques repris dans la liste en annexe de la circulaire prescrivant les modalités d'application de l'ordonnance et destinés à la lutte contre le COVID-19.	Demande d'exonération adressée au DGD et instruite par le DFPE avec émission d'un titre d'exonération.
2	Etalement du délai de paiement de la TVA suspendue sur 24 mois.	Toutes entreprises demanderessees.	Demande adressée au DGD
3	Suspension du recouvrement des droits et taxes éludés et amendes dus jusqu'au 15 juillet 2020.	entreprises ou opérateurs économiques durement frappés par la crise, et débiteurs de l'Administration des Douanes à la suite d'une affaire contentieuse.	Demande adressée au DGD et traitée selon sa compétence ou celle de Monsieur le Ministre des Finances et du Budget
4	Remises de pénalités de 25 à 50%.	entreprises les plus durement impactées par le COVID-19.	Demande adressée au DGD et traitée selon sa compétence ou celle du MFB
5	Autorisation exceptionnelle de mise à la consommation accordée, au-delà du délai réglementaire, sans paiement, le cas échéant, de l'intérêt de retard.	Entreprise ou personne morale bénéficiaires d'un régime suspensif : admission temporaire, entrepôt industriel...	Demande adressée au DGD
6	Prorogation des titres d'exonération	Tous projets impactés par le COVID-19.	Demande adressée au DGD
7	Admission temporaire exceptionnelle (ATE) de trois mois.	Entreprises éligibles au Code des investissements et dont le programme n'a pas encore été agréé.	Demande adressée au DGD
8	Renouvellement des agréments au Code des Investissements.	Toutes demandes d'extension de projets précédemment agréés	Demande adressée au MFB

N°	MESURES	CRITERES D'ELIGIBILITE	PROCEDURE
9	Suppression d'application de pénalités douanières.	Toutes demandes de rectification hors délais du manifeste.	Demande adressée au DOD
10	Application intelligente et souple de la réglementation douanière.	Opérateurs évoluant dans le secteur informel.	Demande adressée au DGD
11	Mise en place d'une procédure accélérée pour les opérations de dédouanement.	Médicaments, intrants et autres produits pharmaceutiques destinés à combattre le COVID-19.	Demande adressée au DGD
12	Suspension provisoire des réexportations de produits stratégiques dans l'approvisionnement régulier du marché domestique.	Denrées alimentaires (riz, huile, produits laitiers, pâtes alimentaires) et autres produits (savons, gels hydro-alcooliques); Exclusion des opérations d'admissions temporaires exceptionnelles qui procèdent d'une commande extérieure ferme, et de transit international.	Demande adressée au DGD pour les dérogations
13	Recours aux autorisations ou déclarations d'enlèvement provisoire (APE ou DEP) sans consignation des droits et taxes d'entrée.	Opérateurs économiques ayant une garantie de représentation et un passé fiscal non entamé. Les opérations concernent en priorité les importations d'hydrocarbures, de produits médicaux, pharmaceutiques et de denrées de première nécessité.	Saisine de l'Administration
14	Prorogation des délais de régularisation des APE et APDE de 15 à 30 jours.	Opérateurs économiques ayant une garantie de représentation et un passé fiscal non entamé. Les opérations concernent en priorité les importations d'hydrocarbures, de produits médicaux, pharmaceutiques et de denrées de première nécessité.	Saisine de l'Administration
15	Prorogation jusqu'à 30 jours du délai de validité des passavants de circulation.	Véhicules de transport de marchandises, en provenance de l'étranger.	Saisine de l'Administration

Après les mesures de mise en œuvre du PRES, la DGD a pris les dispositions pour accompagner le PAP 2A, à travers notamment un soutien plus marqué à l'entreprise et suivant les volets ci-après :

- **Soutien à l'investissement** (Investissements de restructuration et d'amorçage) : la DGD mettra en œuvre continuellement ses instruments de facilitation et d'accompagnement pour une relance rapide de l'économie nationale. Pour ce faire, le régime fiscal et douanier des projets structurants identifiés doit être connu d'avance pour éviter toute interprétation qui retarderait leur mise en œuvre. A ce sujet, la réglementation douanière a été adaptée pour accompagner le développement des Zones économiques spéciales et les parcs industriels disséminés à travers le pays. La relance doit également

tenir compte des spécificités régionales à travers une stratégie de spécialisation liée aux dotations factorielles.

- **Soutien à l'import-substitution des filières prioritaires** (produits horticoles de grande consommation : oignon, Pomme de terre, et banane) : la prédétermination de la période de régulation du marché est nécessaire afin de ne pas gêner les prévisions de recettes douanières. En effet, une telle mesure va entraîner le gel des importations de ces variétés culturelles avec comme coût d'opportunité, la renonciation volontaire à des recettes douanières. La stratégie du développement du "Consommer local" obéit à la même logique.
- **Environnement des affaires, formalisation, protection sociale** (Projet de mise en place d'un numéro d'identifiant personnel unique pour les personnes morales et physiques) : ce point de réforme mérite d'être finalisé au plus vite car il permettra, le cas échéant, aux administrations douanière et fiscale de mieux cerner leurs assiettes taxables respectives et de dialoguer ensemble en vue d'assurer une meilleure productivité fiscale comme dicté par la SRMT.
- **Développement du secteur pharmaceutique, Exonération de la TVA** (y compris la TVA non récupérable sur les intrants et TVA suspendue) : un des principaux enseignements à tirer de la Covid-19 consiste en l'urgence d'amorcer une stratégie nationale d'indépendance pharmaceutique. A ce sujet, toutes modifications fiscales allant dans le sens de réduire voire de supprimer les charges intermédiaires de production méritent d'être examinées avec attention. Pour le cas spécifique de la transformation ou de la production des produits pharmaceutiques, le levier fiscal consistant à affecter la fiscalité du produit fini moins élevée aux intrants pharmaceutiques plus fortement taxés, est déjà prêt à l'emploi. Aussi, pourrait-il être envisagé, au même titre que pour les logements sociaux ou les investissements agricoles effectivement réalisés, que la TVA suspendue soit exonérée.
- **Encouragement des entreprises transformatrices** à utiliser les régimes économiques douaniers dans le cadre de la relance de l'économie : ceci leur permettra de réduire leurs charges de production en termes de mobilisation de trésorerie. La Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise va mener, sous l'impulsion du Directeur général des Douanes, une vaste campagne de sensibilisation dans ce sens.
- **Visites d'entreprises impactées par la crise sanitaire** : lesdites visites seront initiées par le Directeur général des Douanes pour lui permettre de s'enquérir au plus près des préoccupations desdites entreprises. Le cas échéant, des protocoles d'accord pourraient être signés incluant des mesures d'incitation et de facilitation.
- **Action sur l'écosystème du dédouanement** en améliorant et accélérant les procédures avec comme effets induits des gains de temps et de trésorerie au profit des importateurs. Pour ce faire, le fonctionnement à feu continu du Port autonome de Dakar (24h/24 et 7j/7) doit devenir une réalité pour faciliter la

relance de l'économie tant en termes d'importation que d'exportations. Le transit-time par ce truchement doit être réduit au mieux. Dans cette perspective, le guichet unique dématérialisé du PAD doit être rendu effectif en vue de polariser virtuellement tous les intervenants de la chaîne logistique y compris la Douane.

- **Accroissement de la vigilance sur le rapatriement effectif des devises** pour permettre à l'économie sénégalaise de faire face à ses importations souveraines.

Toutes ces mesures devraient permettre de protéger davantage le tissu industriel local qui aura besoin de se relancer dans un environnement indemne de toutes externalités négatives liées à la concurrence déloyale.

A titre d'exemple, sur un objectif prévisionnel de **27 milliards FCFA** de TVA suspendue à recouvrer, l'étalement du délai de paiement de cette créance sur 24 mois, devrait entraîner, au 31 décembre 2020, une liquidité de trésorerie de **13,5 milliards FCFA** au profit des entreprises ; la Douane ne devant recouvrer dans ses projections que **13,5 milliards FCFA**.

Pour ce qui est des remises de pénalités, la DGD en a accordé pour un montant de **597 millions FCFA** au profit des entreprises impactées par la crise sanitaire.



II.4. Élaboration des lois de finances et suivi de l'exécution du budget de l'État

Le bilan des réalisations dudit programme est rythmé par les actions relatives notamment à **l'élaboration des lois de finances**, au **suivi de l'exécution du budget de l'État** et à **l'équipement des services et la comptabilité des matières**.

☞ Élaboration des Lois de finances

Au titre de la gestion 2019, les lois de finances rectificatives **n°2019-130 du 8 juillet 2019** et **n°2019-15 du 22 novembre 2019** ont été prises pour prendre en charge, d'une part, les impacts des perturbations de la conjoncture économique internationale avec un baril du pétrole dont les prix ont connu des fluctuations et une réorganisation profonde de l'architecture gouvernementale au lendemain de l'élection présidentielle

de 2019, et d'autre part, le règlement des obligations impayées des secteurs de l'énergie, des BTP, etc.

Par ailleurs, la loi de finances initiale pour l'année 2020 a été promulguée sous le n°2019-17 du 20 décembre 2019.

Dans le cadre de la **reddition des comptes**, le projet de loi de règlement et le compte administratif de l'ordonnateur ont été élaborés à bonne date.

Pour 2020, la préparation du Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 a été marquée par les travaux portant sur le **cadrage budgétaire des dépenses 2021-2023** en rapport avec les ministères et institutions qui ont eu à transmettre leurs maquettes de budgétisation. La sincérité budgétaire, de même que la pluri annualité, principes fondamentaux du nouveau cadre harmonisé des Finances publiques, nécessitent l'élaboration du cadrage budgétaire, par les services en charge de la programmation budgétaire.

Concernant le **Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuel** (DPBEP) **2021-2023**, il a été marqué par la pandémie de la Covid-19 qui a fortement impacté l'ensemble des secteurs économiques, perturbant ainsi, les prévisions à moyen terme. Huitième du genre, il a été adopté en Conseil des Ministres, le **17 juin 2020** puis a servi de base au **Débat d'Orientation budgétaire** (DOB) à l'Assemblée nationale, le **30 juin 2020**.

La tenue des **Campagnes des Budgets économiques** (CBE) 2021-2023 avec le sous-groupe finances publiques, composé de différents services, a coïncidé avec la période du confinement. Cette situation a conduit à un changement d'approche pour tenir à bonne date les travaux du sous-groupe Finances publiques.

Pour ce qui concerne la loi **n°2019-17 du 20 décembre 2019** portant loi de finances pour l'année 2020, elle a été modifiée par les ordonnances **n°004-2020 du 28 avril 2020** et **n°07-2020 du 17 juin 2020** afin de faire face aux besoins d'ordre économique, financier, budgétaire, sécuritaire et sanitaire, découlant de la Covid-19. Sur le plan économique, les hypothèses de 6,8% de croissance prévues en 2020 sont, comme partout dans le monde, remises en cause par les effets induits de la pandémie.

Les **conférences budgétaires**, moments d'échanges intenses et de dialogue inscrits dans le calendrier budgétaire, se sont déroulées du **26 août au 07 septembre 2020**. Ces rencontres ont vu la participation de l'ensemble des institutions et départements ministériels.



Quant au **projet de loi de finances pour l'année 2021** qui correspond au deuxième sous format programme, il a été déposé à l'Assemblée nationale le **14 octobre 2020**, date coïncidant avec l'ouverture de la session ordinaire unique de l'année 2020-2021. Le présent projet de loi de finances se base sur le PAP 2A pour la relance de l'économie nationale qui intègre non seulement les **5 initiatives majeures** :

- PSE **Jeunesse** ;
- PSE **Économie sociale et solidaire** ;
- PSE **Société numérique inclusive** ;
- PSE **Vert ou Reforestation durable du territoire national** et ;
- PSE **Cap sur l'industrialisation**.

Mais prend aussi en compte les 3 programmes structurants : le **PUDC**, le **PUMA** et le **PROMOVILLES**.

Après la mise en place du PRES, la relance de l'économie est amorcée à travers le triptyque : **SUBIR-RESISTER-RELANCER**.



La loi de finances a été accompagnée des documents suivants :

- le document voies et moyens ou évaluation des ressources budgétaires ;
- le rapport économique et financier ;
- les DPPD/PAP des pouvoirs publics et ministères ;

- le résumé des évaluations ex ante des projets ;
- le document budgétaire genre 2021 ;
- le budget citoyen ;
- le Programme des investissements publics (PIP) commentaires et banque de projets ;
- la loi de finances en bref.

Dans le cadre de la **transparence budgétaire**, les rapports trimestriels d'exécution budgétaire sont régulièrement élaborés et transmis aux institutions. Lesdits rapports sont également mis en ligne dans le site web de la DGB <http://budget.gouv.sn/>.

Au titre de la **reddition des comptes** pour la gestion 2019, le compte administratif de l'ordonnateur a été élaboré et transmis à la Cour des Comptes par lettre **n°1541/MFB/DGB/DPB du 29 juin 2020** et le projet de loi de règlement 2019 est élaboré et soumis en vue de son adoption en Conseil des Ministres.

En matière de réformes, dans le cadre de la mise à niveau du dispositif juridique relatif aux réformes budgétaires, les textes suivants ont été révisés :

- la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la LOLF 2011-15 du 8 juillet 2011 ;
- le décret relatif à **la gestion budgétaire** ainsi que l'instruction relative à la classification économique des dépenses.

Il est également entamé la révision des textes relatifs à la **Nomenclature budgétaire de l'État** (NBE) à savoir le décret portant NBE et l'arrêté fixant les lignes budgétaires et les catégories de dépense. Il s'agit d'assurer leurs cohérences avec la LOLF et le Plan comptable de l'État.

Les autres réformes phares mises en œuvre par la Direction générale du Budget ont porté sur :

- le lancement de la plateforme E-Solde le 12 septembre 2019 ;
- le virement des salaires des agents de l'État à partir de la plateforme SICA/STAR depuis novembre 2019 ;
- l'interconnexion de l'application de la Solde avec celle du Ministère de l'Éducation nationale (finpronet) ;
- la mise en œuvre des plafonds d'emplois ;
- la dématérialisation et la déconcentration des services rendus au personnel de l'État.

Concernant le **système d'information**, le SYSBUDGEP a été paramétré pour faciliter le traitement des dépenses liées à la lutte contre la COVID-19.

Ce paramétrage concerne les points ci-après :

- permettre aux acteurs CBM et OD de préciser lors de la validation que la proposition d'engagement est une dépense pour la lutte contre la COVID-19. Cette précision permet d'obtenir la situation d'exécution liée à la pandémie ;

- ouverture du système pour prendre en charge la directive de l'article premier du Décret n° 2020-781 portant dérogation au code des Marchés publics pour les dépenses relatives à la lutte contre la COVID-19.

☞ Suivi de l'exécution du budget de l'État

Au titre de 2019, le montant des ressources et des charges, à la clôture de la gestion budgétaire, se situe respectivement à **4 147 184 995 607 FCFA** et à **4 141 687 970 963 FCFA**.

En ce qui concerne les ressources, elles connaissent, à l'exécution, une plus-value de **54 448 498 607 FCFA** (1%). Cette performance est imputable aux recettes fiscales et non fiscales (2 474,1 milliards) qui enregistrent une hausse de **17,5%** à la faveur de la bonne tenue des impôts directs (4%) et indirects (26%). Quant aux taxes indirectes, une bonne dynamique a été observée sur les recouvrements des taxes spécifiques sur la consommation et de la TVA intérieure globale qui se sont respectivement confortés.

Relativement aux comptes spéciaux du Trésor, les recettes enregistrent une performance de **102%** dans le recouvrement, expliquée par la hausse des cotisations des actifs du Fonds national de Retraite (FNR) à la suite de la réforme paramétrique intervenue en juillet 2019.

RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE LA PRÉVISION À L'EXÉCUTION

NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS	RELISATIONS	Taux de réalisation
RECETTES FISCALES	2 435 860 000 000	2 358 134 409 550	97%
RECETTES NON FISCALES	125 686 497 000	115 920 942 953	92%
AUTRES RECETTES	754 380 000 000	771 869 511 777	102%
DONS PROJETS	240 000 000 000	207 872 263 529	87%
EMPRUNTS PROJETS	400 860 000 000	554 440 018 161	138%
TOTAL RECETTES EXTERNES	640 860 000 000	762 312 281 690	119%
TOTAL RECETTES DU BUDGET GENERAL	3 956 786 497 000	4 008 237 145 970	101%
TOTAL RECETTES CST	135 950 000 000	138 947 849 637	102%
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 092 736 497 000	4 147 184 995 607	101%

Quant aux dépenses du budget, elles sont ressorties à **4 141,7 milliards FCFA** à fin 2019 contre **3 694 milliards en 2018**, soit une hausse de 447,7 milliards (12,1%). Cette évolution reflète la poursuite de la consolidation des investissements mais également la prise en charge des besoins du secteur de l'énergie en dépit du contexte de rationalisation des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT DE LA PRÉVISION À L'EXÉCUTION

Nature de la dépense	Crédits ouverts 2019	Réalisations 2019	Taux d'exécution
Dette publique	863 170 000 000	807 919 331 386	93,6%
Dépenses de personnel	744 060 000 000	744 959 767 041	100,1%
Dépenses de fonctionnement	296 111 900 671	384 831 247 274	130,0%
Transfert courant	742 606 298 388	705 407 393 874	95,0%
Investissements exécutés par l'Etat	85 511 763 562	62 452 239 400	73,0%
Transfert en capital	622 133 534 338	563 575 847 876	90,6%
Investissements sur ressources externes	640 860 000 041	762 312 281 690	119,0%
CST	135 950 000 000	110 229 862 422	81,1%
Total dépense	4 130 403 497 000	4 141 687 970 963	100,3%

Au **titre de la gestion 2020**, les prévisions du budget général, hors dette publique, dépenses de personnel et comptes spéciaux du trésor, s'élèvent à **1 764,2 milliards FCFA** dans la LFI. Ces crédits sont passés à **2 240 milliards FCFA** dans l'ordonnance n°07-2020 modifiant la LFI.

A la date du **13 novembre 2020**, les crédits engagés s'élèvent à hauteur de **2 065,1 milliards FCFA**, soit un taux d'engagement de **92%** contre un montant engagé, en volume, de **1 465,7 milliards FCFA** à la même période de l'année 2019. Ce qui dénote, en glissement annuel, une augmentation des montants engagés de **599,4 milliards FCFA**.

Le taux d'engagement global pour l'année 2020 se répartit, par catégorie de dépenses, comme suit :

- **109%** pour les dépenses de biens et services ;
- **86%** pour les dépenses de transferts courants ;
- **60%** pour les investissements exécutés par l'État ;
- **99%** pour les dépenses de transferts en capital.

Les autorisations d'engagement ont été ordonnancées pour un montant de **2 012,3 milliards FCFA**, soit un taux d'ordonnancement de 90%.

Pour les ressources extérieures, un montant de **179,6 milliards FCFA**, au troisième trimestre 2020, a été ordonnancé contre **177,1 milliards FCFA**, soit une hausse de **1%**.

Les tirages sont ainsi répartis :

- Dons en capital : **20 milliards FCFA** ;
- Prêts projets : **159,5 milliards FCFA**.

S'agissant des tirages sur dons en capital, ils proviennent environ à **81%** des principaux partenaires que sont l'USAID, les Pays-Bas, l'AFD, la KFW et l'UE.

Quant aux tirages sur prêts projets, les portefeuilles les plus concernés sont ceux de la Banque mondiale (13,58%), de l'AFD (19,02%), de la BID (20,04%), de la BAD (11,53%), de la BEI (12,42%) et de NATIXIS (10%). Les tirages cumulés issus de

l'échantillon de portefeuilles ci-dessus représentent environ 86% des tirages sur prêts projets.

Au total, les tirages (prêts projets et dons en capital) ont été effectués au niveau de cent vingt-huit (**128**) projets financés par l'ensemble des PTF dont les principaux sont les suivants :

- le projet de construction de 4 hôpitaux ;
- le projet de construction de ponts et d'autoponts ;
- les projets dans le cadre de la Covid-19 ;
- le projet d'entretien périodique des routes revêtues ;
- le projet Train Express Régional (TER) ;
- route nationale 2 (Ndium-Ourossogui-Bakel) ;
- le Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP);
- le projet d'assainissement des 10 villes ;
- le Projet d'appui au secteur de l'électricité ;
- le Programme d'appui aux communes et aux agglomérations du Sénégal (PACASEN) ;
- le PROMOVILLES,
- le projet Bus Rapid Transit (BRT).

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID 19, les tirages effectués au troisième trimestre 2020 s'élèvent à **7,3 milliards FCFA** et sont constitués de prêts projets dont **2,7 milliards FCFA** pour le portefeuille de la Banque mondiale et **4,6 milliards FCFA** pour la BID.

Au 30 septembre 2020, les tirages cumulés s'élèvent à **545,5 milliards FCFA**. Toutefois, il faut préciser qu'ils ne prennent pas en compte les rétrocessions qui s'élèvent à **63,9 milliards FCFA** sur la période soit **9,03 milliards FCFA** pour le premier trimestre, **12,065 milliards FCFA** pour le 2^{ème} trimestre et **39,9 milliards FCFA** pour le 3^{ème} trimestre.

☞ **Équipement des services et comptabilité des matières**

En application de la directive de **Monsieur le Président de la République** relative à l'octroi d'au moins **15%** de la commande publique aux entreprises artisanales, des parts de marchés importantes ont été attribuées aux artisans locaux.

Ainsi, au terme des procédures de passation de marchés, les entreprises artisanales se sont retrouvées avec un cumul de cinquante-deux (52) lots pour un montant total de **1 381 558 738 FCFA** sur un budget global de **2 344 804 300 FCFA**, soit **58,92%** en valeur relative.

Dans le cadre du programme annuel d'acquisition, d'affectation et de répartition des véhicules administratifs, 144 unités ont été acquises pour un montant global de **1 912 150 000 FCFA**.

Il faut également noter les acquis suivants portant sur:

- la finalisation des textes subséquents du décret **2018-842 du 09 mai 2018** portant comptabilité des matières tels que le projet d'instruction d'application, le projet d'arrêté portant application de l'article 3 relatif à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et des bâtiments et le projet de nomenclature unifiée des matières de l'Etat ;
- l'organisation d'une session de formation au profit des comptables des matières de différentes structures ;
- le développement d'une application informatique de tenue de la comptabilité des matières.

La gestion 2020 est aussi marquée par l'acquisition d'équipements de bureaux et d'appartements pour lesquels 14 lots octroyés au profit des entreprises artisanales pour un montant de **634 772 076 FCFA** soit un pourcentage de **63,47%**.

Conformément aux dispositions du décret **n°2020-474 du 19 février 2020** portant suspension de toute commande ou acquisition de véhicules administratifs, le programme annuel d'acquisition, d'affectation et de répartition des véhicules administratifs n'a pas été déroulé.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des conditions de l'environnement de travail, diverses actions ont aussi été menées pour améliorer le cadre de travail et de performance, à travers la construction des deux sièges du Contrôle régional financier de Sédhiou et de Kédougou, après celui de Louga et de la rénovation de ceux de Fatick et Kaffrine. Le renforcement des services en matériels informatiques, la conception et la réalisation d'un Front Office au niveau de la Direction des Pensions.

II.5. Gestion comptable et financière de l'Etat et autres organismes publics

Les principales activités menées concernent la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques, notamment la réforme comptable, la gestion du portefeuille de l'Etat, le renforcement des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, le pilotage par la performance, l'état d'exécution du PRES en ressources et en dépenses (décaissements) et la gestion de la dette publique.

☞ La réforme de la comptabilité de l'Etat

La réforme de la comptabilité de l'Etat s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques dans l'UEMOA. Celui-ci a pour objectif le renforcement de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

L'intérêt de la réforme peut être appréhendé sur un double plan : l'amélioration de la qualité du reporting ainsi que l'appréciation des marges de manœuvre et des risques potentiels susceptibles d'entraîner des déséquilibres au plan macro-budgétaire.

Cette réforme entrainera un changement profond parce qu'elle permettra à la comptabilité de l'Etat de s'aligner aux standards internationaux.

Pour l'opérationnalisation de cette réforme comptable, le Comité technique sectoriel « **Réforme de la Comptabilité de l'Etat** », a procédé à l'évaluation des éléments significatifs. A titre illustratif, les actions suivantes ont été réalisées :

- le recensement et la valorisation des éléments du passif ;
- la réalisation du recueil des normes comptables de l'Etat (RNCE) ;
- la maîtrise des soldes de l'ensemble des comptes de dépôt (Trésorerie-passif) ;
- le recensement et l'intégration des participations de l'Etat ;
- le recensement du patrimoine immobilier de l'Etat situé au niveau national et à l'étranger ;
- la formation des agents pour une bonne mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale ;
- la création de postes comptables ministériels pour mieux faciliter la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement.

Toujours dans le cadre de la réforme des finances publiques, l'élargissement du périmètre du Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) aux autres organismes publics a été effectif ; ceci étant une des exigences de la Norme spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI à laquelle le Sénégal a adhéré depuis 2017. A ce jour, le TOFE élargi est produit pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019.

👉 **La gestion du portefeuille de l'Etat**

En 2019, la mise en œuvre de la stratégie de la gestion du portefeuille de l'Etat, principalement financée par les ressources du budget de l'Etat, a déjà permis d'améliorer sensiblement la gouvernance des entreprises et organismes publics à travers notamment :

- l'instauration de la démarche de performance avec la signature de plus de 40 contrats de performance ;
- la vulgarisation du code de gouvernance des entreprises et de la charte de l'administrateur ;
- l'édition et la distribution d'un guide de l'administrateur ;
- la formation d'administrateurs représentants l'Etat dans les conseils d'administration.

Pour l'année 2020, la gestion du portefeuille de l'Etat est prise en charge dans le programme « **Gestion financière et comptable de l'Etat et des autres organismes publics** ».

A cet effet, deux résultats étaient attendus visant, notamment à augmenter d'une part, la capacité contributrice des entreprises publiques et, d'autre part, à procéder à la restructuration des entreprises publiques en difficultés.

A la fin du 3^{ème} trimestre 2020, relativement à l'optimisation du portefeuille de l'Etat, **38 093 174 927 FCFA** ont été perçus au titre de dividendes.

S'agissant de la restructuration financière pour l'année 2020, deux nouvelles entreprises sont concernées à savoir SENIRAN AUTO S.A dont la restructuration devrait conduire à l'entrée du FONISIS au capital social et la SSSP Le SOLEIL dont les travaux vont démarrer incessamment.

La restructuration financière de **la SN La Poste**, retardée notamment par l'indisponibilité des états financiers certifiés, a connu des avancées notoires avec l'appui d'une mission d'assistance comptable. L'objectif poursuivi est de procéder à la recapitalisation de la société au plus tard à la fin de l'année, conformément aux directives du chef de l'Etat. En outre, la filiale Poste finances devrait connaître une mutation institutionnelle en banque.

Le partenariat avec les collectivités territoriales renforcé

Dans le cadre de l'approfondissement de leurs relations professionnelles, la **Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor** (DGCPT) et les **associations des élus des collectivités territoriales** (AMS et ADS) se sont engagés dans une démarche partenariale qui devra, in fine, se traduire par le renforcement de la coopération entre leurs services, l'amélioration de l'efficacité du recouvrement des recettes et de la dépense, du circuit financier et comptable ainsi que de la transparence des procédures et la qualité du service rendu aux usagers.

C'est dans ce cadre qu'une charte de partenariat a été signée avec pour objet d'organiser les relations entre la DGCPT et les associations des élus des collectivités territoriales, de définir leurs engagements réciproques et de fixer les mécanismes d'évaluation de leur mise en œuvre. Elle est déclinée au niveau local à travers des conventions de partenariat local liant le receveur et l'ordonnateur de la collectivité territoriale.

La DGCPT, l'AMS et l'ADS s'engagent à améliorer la gouvernance financière locale, notamment dans le domaine de la reddition des comptes, de la facilitation de l'exercice du contrôle citoyen, de la réduction des délais de paiement et de l'amélioration des recettes locales. Dans la même dynamique, les parties prenantes concernées, mettront en place un cadre permanent de collaboration et d'échanges d'informations et mutualiseront leurs ressources en appuis techniques et conseils.

La modernisation de la DGCPT

La modernisation de la DGCPT se poursuit, notamment par la consolidation de la démarche qualité en son sein. En effet, la Recette générale du Trésor (RGT), la Direction de la Dette publique (DDP) et la Direction du Secteur public local sont certifiées à la **norme ISO 9001 version 2015** conformément à la politique qualité dont le fondement est l'amélioration du service rendu aux usagers.

Dans le cadre de la gestion axée sur la performance, et afin de mettre en œuvre son plan de développement stratégique 2019-2023, la DGCPT a signé des contrats d'objectifs avec l'ensemble de ses directions.

Relativement aux applications informatiques, dans le cadre de sa politique de digitalisation, l'administration du Trésor travaille à la mise en place d'une application

de recouvrement des recettes douanières (I-Trésor), à l'amélioration de l'application de gestion des comptes de dépôts SIGCDD, de l'application de gestion financière et comptables des collectivités territoriales (GFILOC) avec notamment le développement d'un module ordonnateur, l'amélioration de E-TPE pour un meilleur suivi des comptabilités des postes diplomatiques et consulaires.

Concernant la modernisation de ses instruments de collecte et de paiement, la DGCPT a adhéré à GIM UEMOA dans la perspective du développement d'un projet monétique, notamment pour le paiement des pensions de retraite, des bourses d'étudiants et des bourses familiales. De même, il est envisagé la dématérialisation de la collecte des amendes forfaitaires dans le cadre du projet Jotali dont la mise en œuvre est prévue avec la gendarmerie et la police.

👉 **La mise en œuvre de Programme de résilience économique et sociale**

Le Fonds de riposte et solidarité contre les effets de la covid-19 a enregistré des ressources d'un montant de **660,714 milliards FCFA** répartis entre les tirages programmes, les dons budgétaires et le financement interne.

Au titre des prêts programmes : **434,342 milliards FCFA** provenant :

- du FMI, pour un montant de 266 milliards francs CFA ;
- de la Banque mondiale, pour un montant de 29,542 milliards FCFA ;
- de la Banque africaine de Développement, pour un montant de 57,6 milliards FCFA ;
- de l'Agence Française de Développement, pour un montant de 33,27 milliards FCFA ;
- de la Banque islamique de Développement, pour un montant de 25,83 milliards FCFA ;
- et de la BOAD pour un montant de 22,1 milliards FCFA.

Au titre des dons budgétaires : **104,164 milliards FCFA** ainsi répartis :

- l'Allemagne, pour un montant de **65,596 milliards FCFA** ;
- la Banque mondiale, pour un montant de **30 milliards FCFA** ;
- Commission de l'Union européenne, pour un montant de **8,068 milliards FCFA** ;
- l'UEMOA, pour un montant de **500 millions FCFA**.

Au titre du financement interne, **122,208 milliards FCFA** se décomposent comme suit :

- l'Etat du Sénégal, à travers des bons du trésor COVID 19 pour un montant de **102,25 milliards FCFA** ;
- les contributions volontaires des sénégalais pour **19,739 milliards FCFA**.

L'exécution des dépenses du Fonds Force Covid-19 indique qu'à la date du **04 novembre 2020**, les prévisions de dépenses décaissables du PRES d'un montant de **628,4 milliards FCFA** connaissent un niveau d'exécution (base paiement) d'un montant de **670,707 milliards FCFA**, soit un taux de décaissement de **106,7%**.

La répartition des paiements se présente comme suit :

- **645,707 milliards FCFA** de dépenses budgétaires sur des prévisions de **558,4 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **115,6%** ;
- **25 milliards FCFA** de garantie opérée sur une prévision de **70 milliards FCFA** soit un taux de réalisation de **35,7%**.

☞ **Gestion de la dette publique**

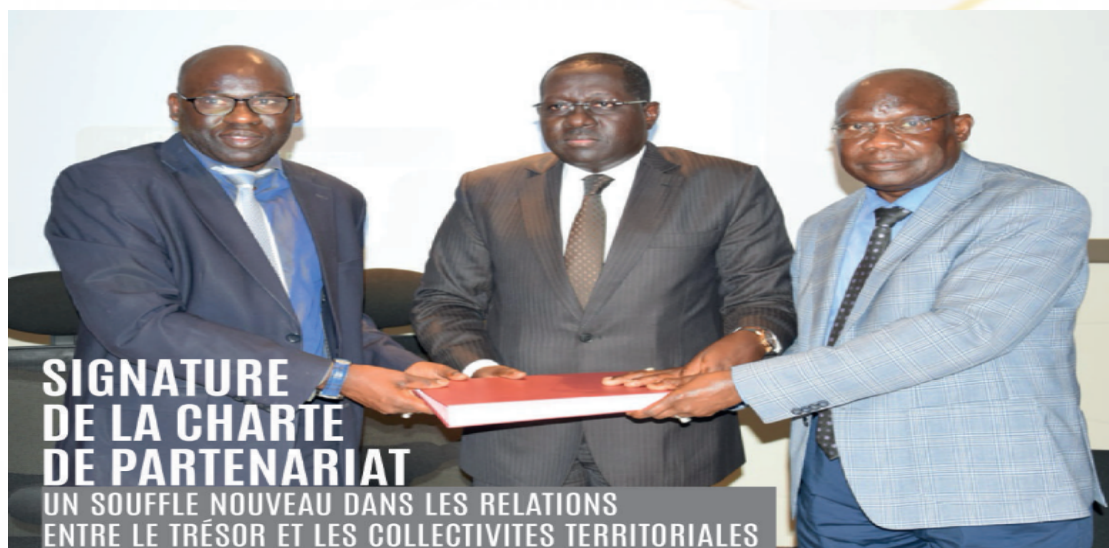
Le Sénégal s'est résolument engagé pour une gestion prudente de sa dette. A cet effet, il sera mis en œuvre une combinaison optimale entre dette intérieure et dette extérieure (concessionnelle, semi-concessionnelle), qui permettra de couvrir les besoins de financement tout en améliorant le profil de risque de la dette. Cette option s'est matérialisée en 2019 par un recours exclusif aux prêts-projets, aux prêts programmes et au marché financier régional. Cette même dynamique s'est poursuivie en 2020 et sera maintenue en 2021.

Dans le cadre de la gouvernance de la dette publique, le **Comité national de Dette publique** (CNDP) a été réorganisé et redynamisé autour de ses deux composantes à savoir le comité technique et le comité de coordination en vue d'évaluer et de donner un avis sur tous les projets d'endettement de l'Etat et de ses démembrements.

Les procédures et avis du CNDP devront être fondés sur les axes stratégiques de la Stratégie de Dette à moyen terme 2020-2023.

Enfin, l'application de gestion de la dette publique (D AIDA), fera l'objet d'un audit fonctionnel et technique par un cabinet à signature internationale pour assurer une meilleure intégrité de la base de données de la dette publique.

Il convient de préciser que malgré l'impact négatif de la pandémie de la Covid-19 sur l'environnement économique, le Sénégal a respecté tous ses engagements au titre du remboursement du service de la dette publique et continue de mobiliser des ressources sur le marché aux meilleures conditions de taux ; ce qui en fait l'émetteur souverain de référence sur le marché sous régional.



II.6. Gestion du secteur financier

La réforme réalisée est celle de l'incorporation des grands facturiers au système de partage d'informations avec le Bureau d'Information sur le Crédit. Cette mesure était attendue dans le cadre de l'accord entre l'Etat du Sénégal et le Fonds monétaire international au titre de l'Instrument de Coordination de la Politique économique (ICPE).

Par ailleurs, la supervision des acteurs financiers s'est poursuivie dans un contexte d'expansion continue des activités bancaires, des assurances et de la microfinance. L'assainissement du secteur de la microfinance est marqué par plusieurs retraits d'agrément et la levée de l'administration provisoire de l'UCCMS contre sa mise sous surveillance rapprochée. Un suivi rapproché a aussi été mené sur certaines banques en difficultés du fait de leur niveau élevé de dégradation du portefeuille et de leur faible liquidité.

Dans le cadre du PRES, des enquêtes et études ont été réalisées sur les impacts potentiels et effectifs de la Covid-19 sur le secteur financier. Elles ont permis d'évaluer les incidences de la crise et de proposer des réponses aux préoccupations des acteurs. Des aménagements réglementaires ont été accordés aux assujettis pour limiter les incidences sur leur situation patrimoniale tout en favorisant la poursuite du financement de l'économie. Pendant ce temps, les contrôles sur place ont été suspendus.

En outre, la DGSFC a été partie prenante à la mise en œuvre de l'accord signé entre l'Etat et l'Association professionnelle des Banques et Etablissements financiers du Sénégal (APBEFS) pour la mise en place d'une ligne de financement de 200 milliards FCFA en faveur des entreprises privées les plus affectées par la pandémie. L'indemnité reçue d'African Risk Capacity d'un montant de **14 milliards FCFA** (Etat et ONG) a été reversée au fonds Covid et a servi à la distribution de vivres aux populations impactées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ICPE, l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) par le Comité technique, instauré en novembre 2019 par arrêté du Ministre des Finances et du Budget, devrait être finalisée à fin 2020. Le Sénégal a aussi adhéré à la Plateforme internationale sur la Finance durable (PIFD).



Atelier de validation de la situation de référence de l'inclusion financière, tenu les 23 et 24 janvier 2020 à Toubab Dialaw

II.7. Programmes des Comptes spéciaux du Trésor (CST)

Constitués des CST « **Garanties et Avals** », « **Prêts et Avances** » et « **Fonds national de Retraite** », l'exécution est portée principalement par le FNR. Il est noté une nette amélioration de la situation d'exécution qui affiche un solde positif cumulé de **23,046** milliards contre **0,833** milliards FCFA en 2018.

L'analyse du compte révèle que cette embellie financière est due essentiellement :

- aux recettes du régime complémentaire de retraite ;
- à la régularisation des arriérés de cotisations ;
- au reversement des pensions virées après décès et des bons de pension impayés ;
- au contrôle de vie qui a porté sur une population de 51000 pensionnés.

En application des dispositions de la loi n°2019-13 du 08 juillet 2019 portant loi de finances rectificative pour l'année 2019 autorisant la revalorisation, la première étape de la révision des pensions s'est faite par :

- l'addition de la portion mensuelle de pension résultant de la liquidation de la période d'inactivité à la pension de base précédemment servie ;
- le décompte du rappel de pension qui est égal au produit de la portion mensuelle additionnelle par le nombre de mois passé dans la position de retraite.

De janvier à juin 2020, un montant de **793 510 665 FCFA** a été décaissé pour les rappels de pension de **677 retraités** (sur une population de 1 243 radiés) et **19 510 605 FCFA** pour **46 veuves**.

La seconde étape de la révision des pensions de retraite portera en 2021 sur les rappels d'augmentations de pension. En effet, la révision à la hausse de la pension de base génère une revalorisation des lignes d'augmentations de pension du fait que ces dernières sont des pourcentages de la première (la pension de base).

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des pensions, l'application informatique de Gestion électronique des Documents (GED) a fait l'objet d'une réception définitive avec la dématérialisation de 90 000 dossiers de pension archivés.

Cela s'est traduit par une réduction significative des délais de traitement des demandes de révision de pension de retraite ou de concession de pension de veuves.

Par décret n°2020-1788 du 23 septembre 2020, l'allocation spéciale de retraite des enseignants du supérieur qui leur garantit une pension de retraite allant de 70 à 85% du dernier salaire net, a été institutionnalisée.

Cette allocation, qui triple quasiment la pension de retraite de cette catégorie de personnels, payée précédemment sur la base de l'autorisation accordée par l'article 9

de la loi n°2018-29 du 19 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, entre désormais dans l'ordonnancement juridique du système de retraite sénégalais.

Dans le cadre de la **déconcentration de la gestion des pensions**, le système d'information de gestion des pensions permet aux Contrôleurs régionaux des Finances, habilités par circulaire N°2899/MEFP/DGB/DP du 21 septembre 2018, à recevoir et à transmettre les demandes de pension de réversion des veuves et orphelins des fonctionnaires décédés, afin de leur éviter d'effectuer des déplacements longs et coûteux.

A cette procédure, s'ajoutent les réclamations, les demandes de changement de tutelle, de révision de pension, de changement de mode de règlement, de duplicata de carte de pension et de reprise de pension.

L'application est accessible à l'adresse électronique <https://epension.sec.gouv.sn>.

III. Situation d'exécution des crédits du Ministère au 30 septembre 2020

Les crédits ouverts au titre des dépenses courantes à fin septembre 2020 s'élèvent à **18,564 milliards FCFA** contre **57,781 milliards FCFA** soit une baisse de **39,22 milliards FCFA** expliquée par le transfert du FSE en cours d'année au Ministère de l'énergie.

Concernant l'investissement, le montant est de **89,314 milliards FCFA** en 2020 contre **66,14 milliards FCFA** en 2019, soit une hausse de **26%**.

Pour le taux d'engagement global (investissement et fonctionnement), il reste quasiment identique en glissement annuel. En effet, il passe de **71,1%** en 2019 à **71,4%** en 2020.

Pour les dépenses courantes, le montant engagé est de **60,2%** contre **60,5%** en 2019, soit une légère baisse de **0,3 point** de pourcentage.

Au titre de l'investissement, une hausse de 1 point de pourcentage est notée avec un taux d'engagement qui passe de **82%** en 2019 à **83%** en 2020.



IV. Présentation du budget 2021 du Ministère des Finances et du Budget

IV.1. Le cadre stratégique du département

La vision stratégique du département, articulée à celle du Plan Sénégal émergent est « **un secteur des Finances dynamique, soutenu par une administration efficace pour un Sénégal émergent et solidaire** ».

L'objectif global poursuivi à moyen terme est de contribuer à l'amélioration des performances économiques et sociales dans un contexte de bonne gouvernance.

L'atteinte des résultats sera guidée par les orientations stratégiques ci-après :

- l'amélioration de la gestion des finances publiques et du secteur financier ;
- l'amélioration de la gouvernance du département.

Les objectifs spécifiques du département seront poursuivis à travers la mise en œuvre des programmes budgétaires suivants qui constituent le cadre d'opérationnalisation de la stratégie sectorielle.

👉 Programmes « métier »

- Elaboration des lois de finances et suivi de l'exécution des dépenses ;
- Gestion financière et comptable de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier ;
- Gestion des ressources douanières et protection de l'économie ;
- Gestion du secteur financier.

👉 Programme « soutien »

- Pilotage, Coordination et Gestion administrative.

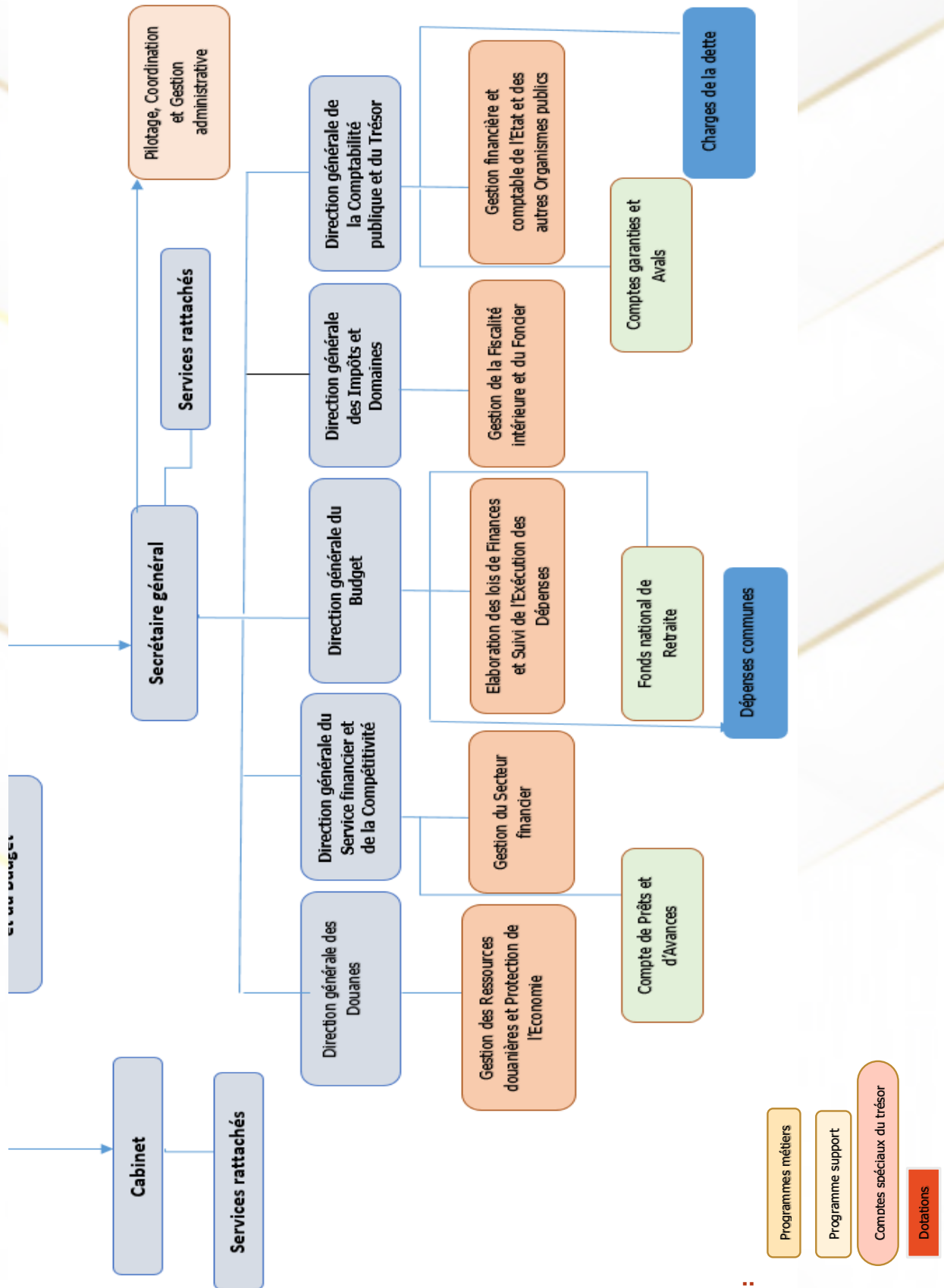
👉 Programmes « Comptes spéciaux du Trésor (CST) »

- Comptes de prêts et d'avances ;
- Garanties et Avals ;
- Fonds national de Retraite (FNR).

En plus des programmes listés ci-dessus, le MFB a en charge les dotations du service de la dette et des charges non réparties.

La cartographie des programmes est représentée dans le schéma ci-après :

Cartographie des programmes budgétaires et dotations administrés par le MFB



Légende :

- Programmes métiers
- Programme support
- Comptes spéciaux du trésor
- Dotations



IV.2. L'opérationnalisation de la stratégie du département : le projet de budget 2021 du Ministère des Finances et du Budget

Le projet de budget du Ministère des Finances et du Budget, pour l'exercice 2021, est arrêté en autorisations d'engagement (AE) pour un montant de **283 077 786 820 FCFA** et en crédits de paiement (CP) pour **241 858 512 619 FCFA** contre **218 546 862 928 FCFA** en 2020, soit une hausse de **23 311 649 691 FCFA** en valeur absolue et **10,67%** en valeur relative.

Cette hausse est imputable, d'une part, à l'inscription de nouveaux chapitres budgétaires notamment le **Projet de Modernisation de la Gestion foncière (PROMOGEF)** pour faire face aux problèmes fonciers, des **Projets de Construction et de Réhabilitation des Centres fiscaux et des TPR** et de **l'Unité d'exécution de la Stratégie des Recettes à Moyen terme (UES-SRMT)** pour une amélioration de la mobilisation des ressources domestiques et d'autre part, au renforcement des crédits alloués au **Programme de suivi des investissements de la SOGIP**.

Le tableau ci-après présente les crédits alloués par programme et catégorie de dépense au titre de la gestion 2021 et budgétisés en AE-CP.

Tableau 5 : récapitulatif des crédits par programmes et catégorie de dépense pour l'année 2021 en AE-CP

Programmes budgétaire	Montant AE	Montant CP
Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	45 618 979 980	45 270 586 224
Gestion comptable et financière de l'Etat et autres organismes publics	16 133 057 061	8 021 870 199
Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	17 944 313 122	17 633 452 667
Gestion du secteur financier	4 037 430 000	3 797 149 615
Gestion ressources douanières et protection de l'économie	50 591 078 007	18 382 525 264
Pilotage, gestion et coordination du MFB	14 952 928 650	14 952 928 650
Gestion des Garanties et avals	500 000 000	500 000 000
Gestion des Prêts et Avances	21 550 000 000	21 550 000 000
Gestion du Fonds national de retraite (FNR)	111 750 000 000	111 750 000 000
Total budget y compris CST	283 077 786 820	241 858 512 619

IV.2.1 Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Le programme vise à améliorer le pilotage du ministère en vue d'une plus grande satisfaction des usagers. Pour accomplir de façon optimale la mission, le MFB compte s'appuyer sur une meilleure gouvernance du département avec un cadre organisationnel adapté, une bonne gestion des ressources et une bonne communication pour la transparence et la reddition des comptes.

La stratégie déclinée est d'identifier les leviers déterminants qui ont particulièrement trait à la cohérence du dispositif organisationnel, à l'amélioration de la gestion des ressources ainsi qu'au contrôle et à la transparence dans la gestion des finances publiques et la représentation juridique, judiciaire et arbitrale.

Également, les actions seront orientées vers la modernisation des structures, la valorisation des ressources humaines et la promotion du processus participatif autour des objectifs et des actions.

En définitive, une culture de la GAR sera promue par l'adaptation et le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du département afin d'accroître le professionnalisme, la motivation et le rendement des agents et des services en vue de garantir des prestations de qualité aux usagers et autres partenaires.

Ce programme, conduit par le Secrétariat général et ses services, est réparti par actions ainsi qu'il suit.

Actions	Montant AE	Montant CP
Aide à la prise de décision	1 513 983 573	1 513 983 573
Dépenses de personnel	479 834 976	479 834 976
Biens et services	529 648 597	529 648 597
Transferts en capital	504 500 000	504 500 000
Amélioration gestion des ressources mat. et com.	6 720 780 707	6 720 780 707
Dépenses de personnel	705 458 077	705 458 077
Biens et services	1 550 913 921	1 550 913 921
Transferts en capital	1 783 763 265	1 783 763 265
Investissement exécuté par l'Etat	1 180 645 444	1 180 645 444
Transferts en capital	1 500 000 000	1 500 000 000
Amélioration de la gestion des ressources humaines	928 352 311	928 352 311
Dépenses de personnel	700 983 960	700 983 960
Biens et services	227 368 351	227 368 351
Améliorer l'informatique du MFB	2 174 912 313	2 174 912 313
Dépenses de personnel	347 400 000	347 400 000
Biens et services	1 673 792 698	1 673 792 698
Investissement exécuté par l'Etat	153 719 615	153 719 615
Renforcement et contrôle des finances publiques et transparence	3 381 329 698	3 381 329 698
Dépenses de personnel	1 176 867 180	1 176 867 180
Biens et services	134 868 518	134 868 518
Transferts en capital	1 519 594 000	1 519 594 000
Investissement exécuté par l'Etat	50 000 000	50 000 000
Transferts en capital	500 000 000	500 000 000
Renforcement représentation juridique, judiciaire et arbitrale	233 570 048	233 570 048
Dépenses de personnel	216 192 180	216 192 180

Actions	Montant AE	Montant CP
Biens et services	17 377 868	17 377 868
TOTAL PROGRAMME	14 952 928 650	14 952 928 650

A travers un extrait du cadre de performance du programme ci-dessous, les indicateurs suivants sont fixés.

Actions	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Situation de référence	Cible 2021
Amélioration de la gestion des ressources humaines	Améliorer le pilotage du MFB	La prise de décision est facilitée	Le suivi et l'évaluation des documents de pilotage sont effectués	Rapport 2020	Rapport 2021
			Le plan de passation des marchés public du MFB est consolidé et suivi	Rapport 2020	Rapport 2021
			Niveau de mise en œuvre des réformes	Rapport CCHS produit semestriellement sur l'état d'avancement e réformes	Rapport suite à la mise œuvre des réformes
		Les réformes financière et budgétaire sont mises en œuvre	Niveau de mise en œuvre des réformes financière et budgétaire	Rapport CCHS produit semestriellement sur l'état d'avancement des réformes	Rapport, suite à la mise en œuvre des réformes
Renforcement du contrôle des Finances publiques et transparence	Appuyer la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	La promotion de l'audit de performance est renforcée	Nombre de missions d'audit de performance	0	4
		La lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est renforcée	Taux d'exécution du plan d'actions du document de stratégie nationale (2019-2024)	Document de stratégie nationale élaborée	Au moins 75% de réalisation des actions programmées
			Taux d'exécution du plan stratégie (2020-2024) de la CENTIF	Document de stratégie nationale élaborée	Au moins 75% de réalisation des actions programmées
Amélioration de l'information	Renforcer la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles	Des outils modernes de gestion des ressources humaines sont fonctionnels	Existence d'un plan de formation pluriannuel actualisé	0	100%
			Existence d'un plan de gestion des carrières	0	100%
		Les agents sont satisfaits des conditions de travail	Taux de satisfaction des agents des conditions de travail	Non défini	60%
		La gestion du patrimoine est optimisée	Taux de dépérissement des montants alloués à la location du MFB	1 255 509 893 (2019)	1 255 509 893
		La disponibilité à temps de l'information	Existence d'un plan de communication	Existence du plan de communication quinquennal en 2019	Mise en place d'un plan directeur pour la gestion de l'information documentaire
		Une bonne circulation et une maîtrise parfaite des flux d'informations			
		La visibilité des activités du MEFP est améliorée			
Renforcement de la représentation juridique, judiciaire et arbitrale	Renforcer de la représentation juridique, judiciaire et arbitrale de l'Etat	La représentation juridique, judiciaire et arbitrale de l'Etat est renforcée	Pourcentage de contentieux traités	95%	100%

IV.2.2 Programme Gestion des ressources douanières et protection de l'économie

Pour une amélioration de la mobilisation des ressources domestiques, l'accent sera mis sur la poursuite de la stratégie des recettes à moyen terme 2020-2025 pour faire face aux multiples défis. Ladite stratégie s'appuie sur les grands axes énumérés ci-après :

- l'élargissement de l'assiette fiscale pour un meilleur consentement à l'impôt ;
- l'atteinte de la maturité digitale pour un meilleur service aux usagers ;
- la gouvernance renouvelée des administrations de recettes.

Dans cette perspective, le responsable du programme budgétaire, « gestion des ressources douanières et protection de l'économie » s'engage à renforcer l'élargissement intensif des bases de taxation. A ce titre, il sera chargé d'assurer :

- la poursuite de la modernisation des opérations de dédouanement et la normalisation de l'application ;
- le renforcement de la gestion du risque des opérations après dédouanement ;
- la modernisation du contrôle des valeurs ;
- la maîtrise des opérations de transit et de la réexportation par voie terrestre ;
- le renforcement du suivi des produits pétroliers ;
- l'intégration d'un nouveau régime douanier dans le code des douanes.

Par ailleurs, d'autres dispositions sont envisagées et devraient contribuer à l'intensification de la lutte contre le secteur informel à savoir :

- l'interdiction des importations au nom des commissionnaires en douane ;
- l'identification des bénéficiaires des groupages ;
- la suppression progressive du dédouanement forfaitaire.

Ce programme sera conduit par la Direction générale des Douanes et ses services. Le tableau ci-dessous retrace la répartition par actions dudit programme.

Actions	Montant AE	Montant CP
Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires	29 596 832 763	4 542 780 020
Dépenses de personnel	433 492 020	433 492 020
Biens et services	609 288 000	609 288 000
Investissement exécuté par l'Etat	28 554 052 743	3 500 000 000
Coordination du programme	842 744 502	842 744 502
Dépenses de personnel	806 272 502	806 272 502
Biens et services	36 472 000	36 472 000
Lutte contre la fraude et contribution à la consolidation de la paix et de la sécurité	8 941 146 882	8 741 146 882
Dépenses de personnel	7 689 558 720	7 689 558 720
Biens et services	1 227 588 162	1 027 588 162
Transferts en capital	24 000 000	24 000 000
Mobilisation optimale des ressources douanières	11 210 353 860	4 255 853 860
Dépenses de personnel	538 326 260	538 326 260
Biens et services	17 527 600	17 527 600
Investissement exécuté par l'Etat	10 654 500 000	3 700 000 000
TOTAL PROGRAMME	50 591 078 007	18 382 525 264

Le cadre de performance établi, comme l'indique le tableau ci-dessous, précise que l'objectif visé est le recouvrement à 100%.

ACTIONS	OBJECTIF	RESULTAT ATTENDU	INDICATEUR	REF	CIBLE 2021
Mobilisation optimale des recettes douanières	améliorer le niveau de recouvrement des recettes douanières	les objectifs de recettes fixés annuellement sont atteints	Taux de réalisation des objectifs de recouvrement des recettes douanières	98 % (2018)	100%
Contribution à l'amélioration de l'environnement des affaires	Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires	Les mesures d'ordre douanier en faveur de l'environnement des affaires sont mises en œuvre	Pourcentage des entreprises satisfaites du rôle de la Douane dans le climat des affaires	60% (2019)	75%
Lutte contre la fraude et contribution à la consolidation de la paix et de la sécurité	Contribuer à la lutte contre la fraude et l'insécurité	la lutte contre la fraude et l'insécurité est renforcée	Taux d'accroissement du montant des amendes et confiscation suite à des renseignements	7%	8%
			Niveau d'apurement du stock des amendes et confiscations (productives et improductives)	3%	4%
Coordination du programme	Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières	les performances des services de la DGD sont renforcées	niveau de satisfaction des usagers	85%	90%
	Renforcer l'éthique, la déontologie, les bonnes pratiques et la transparence dans l'exécution du service	les agents des douanes se comportent de façon exemplaire	taux de satisfaction des usagers du comportement des agents	ND	50%

IV.2.3 Programme Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier

Pour une amélioration de la mobilisation des ressources domestiques, l'accent sera mis sur la poursuite de la SRMT pour faire face aux multiples défis. Ladite stratégie s'appuie sur les grands axes énumérés ci-après, pour une mobilisation des recettes en cohérence avec la stratégie de relance de l'économie, à travers le PAP 2A.

- l'élargissement de l'assiette fiscale pour un meilleur consentement à l'impôt ;
- l'atteinte de la maturité digitale pour un meilleur service aux usagers ;
- la gouvernance renouvelée des administrations de recettes.

Pour ce faire, le responsable du programme « gestion de la fiscalité intérieure et du foncier » dénommé « Yaatal » s'engage à booster davantage les recettes fiscales à travers les nouvelles opportunités offertes par la dématérialisation des procédures et le consentement à l'impôt.

Ainsi, ce programme, faisant de la citoyenneté fiscale un déterminant du statut social de l'utilisateur, insiste sur la nécessité d'une contribution de tous à la charge commune, gage d'une plus grande équité fiscale.

Le programme « Yaatal » fait donc de l'élargissement de l'assiette fiscale, l'axe prioritaire de la stratégie de mobilisation des recettes et garantit une augmentation substantielle du nombre de contribuables fidélisés et une amélioration conséquente du niveau de sincérité des déclarations fiscales, sans lesquelles les objectifs de recettes et les ambitions du Plan Sénégal émergent seraient hors de portée.

Dans sa dimension fiscale, le Programme permettra de combler les cinq (5) gaps identifiés et relatifs à la pression fiscale, aux recettes, à l'immatriculation, à l'équité fiscale et à la fiscalité locale. Il s'articule autour d'un plan d'immatriculation de masse des entreprises et des particuliers réalisant des opérations ou disposant de revenus, avec pour objectif de porter à 500 000 à l'horizon 2023 le nombre de contribuables pour lesquels l'administration fiscale détient des informations suffisantes.

En outre, le programme « yaatal » qui œuvre pour l'atteinte de l'OS1 du département poursuit l'objectif principal à relever le taux de pression fiscale de 1% par an.

Pour relever le défi de la mobilisation optimale desdites ressources, la DGID a pris d'importantes mesures, notamment la maîtrise du renseignement, la transformation digitale, la qualité des services rendus aux contribuables et la modernisation des services.

Le programme, décliné en actions est ainsi réparti :

Actions	Montant AE	Montant CP
Adapter les règles et procédures existantes en matière fiscale et foncière	4 119 424 033	4 119 424 033
Dépenses de personnel	308 105 189	308 105 189
Biens et services	59 068 844	59 068 844
Investissement exécuté par l'Etat	3 752 250 000	3 752 250 000
Améliorer la qualité des services rendus aux usagers	4 656 995 274	4 656 995 274
Dépenses de personnel	4 170 589 974	4 170 589 974
Biens et services	486 405 300	486 405 300
Mettre en œuvre des procédés de gestion basés sur le renseignement	769 824 292	769 824 292
Dépenses de personnel	140 332 194	140 332 194
Biens et services	629 492 098	629 492 098
Parachever la transformation digitale	820 182 243	820 182 243
Dépenses de personnel	214 813 843	214 813 843
Biens et services	105 368 400	105 368 400
Investissement exécuté par l'Etat	500 000 000	500 000 000
Renforcer l'efficacité opérationnelle	7 577 887 280	7 267 026 825
Dépenses de personnel	640 930 255	640 930 255
Biens et services	283 972 200	283 972 200
Transferts en capital	28 770 000	28 770 000
Investissement exécuté par l'Etat	2 624 214 825	2 313 354 370
Transferts en capital	4 000 000 000	4 000 000 000
TOTAL PROGRAMME	17 944 313 122	17 633 452 667

A travers un extrait du cadre de performance du programme, les indicateurs se présentent comme suit.

Actions	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs	Situation de référence	Cible 2021
Mettre en œuvre des procédés de gestion basés sur le renseignement	Procéder à une densification du tissu fiscal organisé autour du renseignement	25% des portefeuilles de contribuables font de l'objet contrôle fiscal par an	Taux de couverture du contrôle fiscal des grandes et moyennes entreprises		25%/ an
		Le niveau de recouvrement des recettes est rehaussé	Taux de réalisation des objectifs de recouvrement des recettes		100%
		500 000 contribuables cotisant identifiées dans les zones à fort potentiel fiscal et exploitées	Existence d'une cartographie des zones à fort potentiel fiscal par CSF		150 000
Adapter les règles et procédures existantes en matière fiscale, domaniale et foncière	Rendre les dispositifs de taxation et de gestion foncière simples, efficaces et incitatifs	Les mesures de législation fiscale et foncière sont simples, efficaces et incitatives	Existence d'une législation fiscale et foncière intelligible	0	Oui
	Prendre des mesures réglementaires de facilitation		Existence de textes domaniaux et fonciers réactualisés	Non	Oui
			Existence d'un dispositif d'accompagnement des textes favorisant l'accès au logement	Non	Oui
Amélioration de la qualité des services rendus aux usagers	améliorer la qualité des prestations fournies aux usagers	Le délai de traitement des demandes et réclamations est respecté	Instruction complète des demandes et réclamations		100%
Renforcer l'efficacité opérationnelle	améliorer la gestion des ressources humaines et matérielles	Les services sont dotés en équipements et appareils requis	Pourcentage de besoins en équipements et appareils satisfaits		100%
	Améliorer la gouvernance institutionnelle	Les risques liés à l'organisation sont mitigés	Existence d'un dispositif de contrôle interne	Non	Oui
		Mise en place d'un dispositif améliorant le pilotage de la DGID	Existence d'un dispositif de contrôle de gestion	Non	Oui

IV.2.4 Programme Gestion du secteur financier

Avec la crise financière engendrée par la pandémie de la Covid-19, beaucoup de PME et PMI rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits consécutivement à la dégradation de leur chiffre d'affaire.

Face à cette situation, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a pris le 21 mars 2020, huit (8) mesures pour atténuer l'impact de la Covid-19 sur le système bancaire et le financement de l'activité économique.

Au nombre de ces mesures, on peut citer l'augmentation des ressources mises à la disposition des banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie. A cet égard, une hausse de 340 milliards FCFA a été apportée au montant que la Banque centrale accorde chaque semaine aux banques commerciales.

A travers le PRES, consacré entre autres, à la sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois, l'Etat a mis en place un mécanisme de financement de 200 milliards FCFA en soutien aux entreprises impactées, pour leur permettre de négocier avec les banques commerciales les reports d'échéances de leurs emprunts. Ainsi, à la suite de la signature d'un accord-cadre avec le secteur bancaire, deux guichets ont été mis en place dont l'un dédié aux PME et l'autre aux grandes entreprises.

Pour le guichet des PME, l'Etat mettra à la disposition des banques, sous forme de dépôt, une enveloppe de 50 milliards FCFA tandis que les banques s'engageront à injecter 100 milliards de FCFA pour les PME.

Concernant le guichet des grandes entreprises, l'Etat procédera à un dépôt de 20 milliards FCFA contre un engagement des banques à accorder un financement 100 milliards FCFA aux grandes entreprises.

Dans ce cadre, le programme « gestion du secteur financier » vise à doter le Sénégal d'un secteur financier stable et apte à accompagner le secteur privé à faire face aux impacts de la pandémie.

Ce programme sera conduit par la DGSFC et ses services. Le tableau ci-dessous retrace la répartition par actions dudit programme.

Actions	Montant AE	Montant CP
Pilotage et support du programme	1 808 830 931	1 568 550 546
Dépenses de personnel	81 637 000	81 637 000
Biens et services	426 193 931	426 193 931
Transferts en capital	553 000 000	553 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	498 000 000	257 719 615
Transferts en capital	250 000 000	250 000 000
Promotion de l'inclusion financière	2 080 835 069	2 080 835 069
Dépenses de personnel	98 651 000	98 651 000
Biens et services	152 065 069	152 065 069
Transferts en capital	830 119 000	830 119 000
Investissement exécuté par l'Etat	500 000 000	500 000 000
Transferts en capital	500 000 000	500 000 000
Renforcement rôle secteur financier pour création richesse	147 764 000	147 764 000
Dépenses de personnel	89 323 000	89 323 000
Biens et services	58 441 000	58 441 000
TOTAL PROGRAMME	4 037 430 000	3 797 149 615

A travers le cadre de performance du programme ci-dessous, il est noté que l'accès des populations aux services financiers est un des indicateurs suivis.

Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Situation de référence
Renforcement du rôle du secteur financier pour la création de richesse	Promouvoir l'inclusion financière	L'accès des populations aux services financiers est accru	Taux d'inclusion financière	51,9% en 2018
		La contribution du secteur financier au PIB est accrue	Part du secteur financier dans le PIB	4,8% en 2017

IV.2.5 Programme élaboration des lois de finances et suivi de l'exécution des dépenses

La gestion budgétaire sur la période 2021-2023 devrait coïncider avec une reprise économique en liaison avec la maîtrise escomptée de la pandémie durant l'année 2020. Ainsi, le retour de la dynamique de croissance économique à partir de 2021 (5,2%) et sa consolidation en 2023 (7,8%), devraient s'accompagner d'un retour progressif aux orientations globales de la gestion budgétaire.

En termes de dépenses, une politique prudente basée particulièrement sur la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement et accordant la priorité aux dépenses d'investissement porteuses de croissance, sera poursuivie. Les principaux engagements sur les agrégats budgétaires, notamment la maîtrise du déficit budgétaire, le relèvement de la pression fiscale ainsi qu'une politique d'endettement soutenable, constitueront des axes majeurs concernant les orientations au plan budgétaire. Ainsi, en 2021, le Gouvernement entend ramener le déficit budgétaire à 5% du PIB après la déviation de 6,1% en 2020 liée à l'impact de la COVID-19 ; celui-ci devrait, par la suite, être ramené sur le moyen terme à 3% du PIB en 2023.

Sur la période 2021-2023, les dépenses publiques, devraient s'exécuter en cohérence avec la stratégie de rationalisation des charges de fonctionnement et de renforcement des investissements. Globalement, excepté 2021 qui est une année atypique du fait du rattrapage de la crise de 2020, les dépenses devraient progresser de 10% en moyenne. Cette accélération devrait refléter le renforcement des investissements dans la phase II du PSE, le démarrage des infrastructures et des chantiers de l'industrie pétrolière.

Ainsi, la part des dépenses d'investissement rapportée au PIB atteindrait un taux de 11,1% sur la période 2021-2023 contre 8,4% de PIB sur la période 2017-2019. Quant aux dépenses courantes globales, elles afficheraient une évolution modérée, passant de 14,6% du PIB sur 2017-2019 à un taux de 15,1% sur la période 2021-2023.

Le programme, décliné en actions et réparti ainsi qu'il suit, sera mis en œuvre par la Direction générale du Budget et ses services.

Actions	Montant AE	Montant CP
Elaboration des lois de finances	813 186 123	813 186 123
Biens et services	461 298 098	461 298 098
Investissement exécuté par l'Etat	351 888 025	351 888 025
Equipement des services et comptabilité des matières	498 544 697	187 004 210
Biens et services	76 097 639	76 097 639
Investissement exécuté par l'Etat	422 447 058	110 906 571
Pilotage et support du programme	6 171 129 433	6 134 276 164
Dépenses de personnel	2 056 482 616	2 056 482 616
Biens et services	1 340 119 857	1 340 119 857
Transferts en capital	242 400 000	242 400 000
Investissement exécuté par l'Etat	1 532 126 960	1 495 273 691
Transferts en capital	1 000 000 000	1 000 000 000
Suivi de l'exécution du budget	38 136 119 727	38 136 119 727
Dépenses de personnel	267 730 000	267 730 000

Actions	Montant AE	Montant CP
Biens et services	1 297 375 046	1 297 375 046
Transferts en capital	500 000 000	500 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	437 655 970	437 655 970
Transferts en capital	35 633 358 711	35 633 358 711
TOTAL PROGRAMME	45 618 979 980	45 270 586 224

L'extrait ci-dessous du cadre de performance du programme, permet de voir quelques indicateurs phares suivis.

Actions	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Situation de référence	Cible 2021
Elaboration des lois de finances	Respecter le calendrier de dépôt des lois de finances et autres documents budgétaires	Le cadrage macroéconomique, les Documents budgétaires et la loi de finances sont articulés	Niveau de respect du calendrier budgétaire	Respect de toutes les échéances du calendrier budgétaire	Délais requis
				15-oct-19	
Suivi de l'exécution du budget	Améliorer l'exécution de la dépense publique	Les opérations de contrôle et de visa des dépenses sont effectuées dans les délais fixés	Taux d'exécution des dépenses budgétaires	PLR 2019	90%
		La publication régulière de situations d'exécution budgétaire dans le site du MFB est réelle	Disponibilité des situations d'exécution budgétaire dans les délais	29/06/2019	Au plus tard le 30 juin 2021
	Moderniser la gestion des pensions	La gestion des pensions est modernisée	Création de la Caisse de retraite	0	1

IV.2.6 Programme Gestion financière et comptable de l'État et des autres organismes publics

43

Pour contenir les impacts néfastes de la pandémie à coronavirus, le Gouvernement a mis en place le PRES, pour des actions de très court terme, doté d'un fonds de riposte dénommé « Force Covid-19 » d'un montant de 1 000 milliards FCFA en vue de soulager les ménages les plus affectés et les entreprises directement touchées par le choc.

Dans cette perspective, la stratégie sera axée sur la problématique de la gestion de la trésorerie et de la dette dans un contexte de baisse des ressources internes et externes.

Le programme, décliné en actions est ainsi réparti.

Actions	Montant AE	Montant CP
Amélioration du cadre de pilotage des services de la DGCPT	14 311 942 261	6 200 755 399
Dépenses de personnel	2 885 758 520	2 885 758 520
Biens et services	1 152 090 948	1 152 090 948
Transferts en capital	20 000 000	20 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	10 254 092 793	2 142 905 931
Améliorer la gestion budgétaire de l'Etat	1 319 477 400	1 319 477 400
Dépenses de personnel	970 669 000	970 669 000
Biens et services	348 808 400	348 808 400
Améliorer la gestion budgétaire du secteur public local	108 146 000	108 146 000
Dépenses de personnel	91 860 000	91 860 000
Biens et services	16 286 000	16 286 000
Améliorer la gestion du portefeuille de l'Etat	228 216 000	228 216 000
Biens et services	228 216 000	228 216 000

Actions	Montant AE	Montant CP
Améliorer la qualité productions comptables et statistiques	41 170 400	41 170 400
Biens et services	41 170 400	41 170 400
Assurer la gestion dynamique de la trésorerie	124 105 000	124 105 000
Biens et services	124 105 000	124 105 000
TOTAL PROGRAMME	16 133 057 061	8 021 870 199

A travers un extrait du cadre de performance du programme ci-dessous, quelques résultats sont fixés.

Actions	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Situation de référence	Cible 2021
Tenue de la comptabilité de l'Etat et de ses démembrements	Améliorer la qualité comptable	Les capacités en matière de gestion de la trésorerie sont améliorées	Disponibilité des plans de trésorerie	12	12
		Le dispositif de gestion prévisionnelle de la trésorerie est mis en place	Taux de couverture des besoins	90%	90%
		Les paramètres de gestion de la dette sont mis à jour	Existence d'une stratégie de gestion à moyen terme	SDMT 2019-2021	SDMT 2021-2023
		La qualité des documents comptables est améliorée	Respect des échéances de production des états de synthèse	20% (2019)	25%

IV.2.7 Programme Comptes de prêts et d'avances

Les comptes de prêts retracent les prêts, d'une durée supérieure à deux ans mais égale ou inférieure à dix ans, consentis par l'Etat aux agents de l'Etat, aux collectivités territoriales et à divers organismes, dans la limite des crédits ouverts à cet effet, soit à titre d'opérations nouvelles, soit à titre de consolidation (cf. article 41 de la LOLF).

Quant aux comptes d'Avances, ils décrivent les avances que le Ministre chargé des finances est autorisé à consentir dans la limite des crédits ouverts. Un compte d'avances distinct doit être ouvert pour chaque débiteur ou catégorie de débiteur (cf. article 40 de la LOLF).

Le programme vise les objectifs spécifiques suivants :

- accorder aux agents de l'Etat des prêts au logement ;
- accorder des prêts aux organismes demandeurs ;
- accorder des prêts aux collectivités territoriales demandeuses ;
- accorder aux avances aux collectivités territoriales.

Ce programme, conduit par la Direction de la Monnaie et du Crédit et ses services, est décliné par actions comme suit.

Actions	Montant AE	Montant CP
Avances aux collectivités territoriales	800 000 000	800 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	800 000 000	800 000 000
Prêts aux collectivités territoriales	800 000 000	800 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	800 000 000	800 000 000
Prêts aux divers organismes	19 950 000 000	19 950 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	19 950 000 000	19 950 000 000
TOTAL PROGRAMME	21 550 000 000	21 550 000 000

IV.2.8 PROGRAMME COMPTE DE GARANTIES ET D'AVALS

Les comptes de garanties et d'aval retracent les engagements financiers de l'Etat résultant des garanties financières accordées par lui à une personne physique ou morale ; notamment, les garanties octroyées par l'Etat pour les contrats de partenariats publics-privés (cf. article 42 de la LOLF).

L'objectif du programme est d'accorder des avances aux collectivités territoriales.

Ce programme est mis en œuvre par le Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor et ses services à travers l'action suivante.

Action	Montant AE	Montant CP
Optimiser la gestion des opérations de garanties et avals	500 000 000	500 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	500 000 000	500 000 000
TOTAL PROGRAMME	500 000 000	500 000 000

IV.2.9 PROGRAMME COMPTE FONDS NATIONAL DE RETRAITE (FNR)

Les ressources du FNR permettent d'assurer le paiement régulier de la pension de retraite et de reversions aux survivants, de rembourser les cotisations aux tributaires non éligibles à la jouissance d'une pension de retraite et de procéder à la liquidation exacte des cotisations.

La stratégie pour 2021 sera axée sur le renforcement du financement de la retraite et de l'amélioration du niveau des pensions en cohérence des objectifs spécifiques suivants :

- liquider et ordonnancer les pensions de retraite et de réversion dans les délais ;
- augmenter le revenu de remplacement des pensionnés ;
- moderniser la gestion des pensions ;
- déconcentrer la gestion des pensions.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction des Pensions de la DGB à travers l'action suivante.

Action	Montant AE	Montant CP
Païement des pensions de retraites et reversions	111 750 000 000	111 750 000 000
Transferts en capital	111 750 000 000	111 750 000 000
TOTAL PROGRAMME	111 750 000 000	111 750 000 000

Les indicateurs suivants suivis, sont extraits du cadre de performance.

Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Situation de référence	Cible 2021
Ordonnancement des dépenses de pension de retraite	Liquider et ordonnancer les pensions de retraite et de réversion dans les délais	Les pensions de retraite et de réversion sont liquidées et ordonnancées dans les délais	Pourcentage de dossiers de pensions déposés avant le 15 du mois liquidés et ordonnancés au cours du mois	80% des dossiers déposés avant le 15 du mois sont liquidés et ordonnancés au cours du mois	100%
Revalorisation des pensions de retraite	Augmenter le revenu de remplacement des pensionnés	Le revenu des pensionnés est amélioré	Pourcentage d'augmentation annuelle des pensions	0%	10%

V. Priorités 2021

Les priorités 2021 du Ministère des Finances et du Budget s'inscrivent dans une dynamique de mise en œuvre progressive du **budget-programme** couplée à la **déconcentration de l'ordonnancement** qui va consacrer chaque Ministre ordonnateur des crédits de son département. Pour le Ministre en charge des finances, en plus des crédits de son département, il sera ordonnateur des crédits de la dette publique, de la masse salariale, des charges communes et des ressources extérieures.

D'ailleurs, un dispositif de **contrôle interne budgétaire** devra être mis en place au sein des ministères et institutions, avec pour effet, de réduire les risques liés à l'exécution budgétaire et d'assurer le respect de l'autorisation parlementaire. Pour la **planification budgétaire infra-annuelle** une bonne articulation entre ces différents outils sera assurée pour une exécution budgétaire correcte.

En matière de **recouvrement**, la stratégie déclinée est axée sur la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière et de l'élargissement accru de l'assiette. Cette dynamique devrait bénéficier, entre autres, de la mise en œuvre complète de la **Stratégie de Recouvrement à Moyen terme (SRMT)**, la réduction progressive des exonérations non essentielles et la poursuite de la modernisation des procédures fiscales et douanières afin d'optimiser la mobilisation des recettes et l'élargissement de l'assiette.

Egalement, dans le domaine de la **mobilisation des ressources** aptes à participer à l'émergence, l'Unité d'Exécution de la Stratégie des Recettes à Moyen terme (UES-SRMT) sera opérationnelle pour une amélioration des ressources domestiques. En outre, la **dématérialisation des procédures** apparaît aussi comme un axe fondamental de la modernisation du mode de fonctionnement des services de l'Etat et d'adaptation du cadre juridique de l'action administrative.

Dans le domaine du **secteur financier**, une attention particulière sera accordée au suivi de la situation des opérateurs financiers afin qu'ils puissent accompagner les entreprises non financières et l'Etat dans la relance économique. La stabilité du secteur financier, notamment celle de la microfinance, devra être préservée. La stratégie

nationale d'inclusion financière devrait être lancée et mise en œuvre sur un horizon de cinq (5) ans (2021-2025).

S'agissant de la **dette publique**, une gestion prudente sera poursuivie en 2021 avec une priorité accordée aux ressources concessionnelles, notamment les prêts projets, les financements semi concessionnels et commerciaux réservés aux projets à haute rentabilité à l'effet d'assurer la couverture des besoins de financement tout en améliorant le profil de risque de la dette.

Dès lors, le choix de la stratégie devra permettre une réduction de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, du risque de refinancement du portefeuille de la dette tout en minimisant les coûts et mitigeant ainsi les vulnérabilités.

Pour ce qui est du **déficit budgétaire**, l'objectif est de s'inscrire sur une trajectoire de retour graduel à la cible communautaire de **3%** en 2023, en passant de **6,8%** du Pib en 2020 à **5%** en 2021.

Au titre de la **gestion du portefeuille de l'Etat**, il sera procédé, de façon générale, à l'évaluation de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat en vue de préparer une nouvelle doctrine de gouvernance conforme aux meilleures pratiques internationales.

Pour une meilleure **gestion de la trésorerie**, l'accent sera mis sur une parfaite mise en cohérence entre les plans d'engagement trimestriels et le plan de trésorerie.

En ce qui concerne la **gestion des ressources humaines**, il est prévu le maintien de la dynamique de modernisation et de professionnalisation du personnel, à travers notamment la poursuite de la modernisation des outils RH, le développement de la digitalisation par l'implémentation de nouvelles fonctionnalités au SysgaRH, le renforcement des compétences managériales, l'amélioration du dispositif de formation avec le développement des plateformes de formation en ligne, la mise en place d'un dispositif efficace d'évaluation des performances des agents et l'achèvement du processus d'accueil et d'intégration avec la finalisation du guide d'accueil et d'intégration.

L'amélioration du bien-être des agents, de leur santé physique et psychologique, sera aussi un des chantiers de 2021, à travers notamment la mise en place des **Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** (CHSCT).

ANNEXES

Tableau récapitulatif par programmes/actions et par catégories de dépenses

Programmes/Actions	Montant LFI AE	Montant LFI CP
Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	45 618 979 980	45 270 586 224
Elaboration des lois de finances	813 186 123	813 186 123
Biens et services	461 298 098	461 298 098
Investissement exécutés par l'état	351 888 025	351 888 025
Equiperment des services et comptabilité des matières	498 544 697	187 004 210
Biens et services	76 097 639	76 097 639
Investissement exécutés par l'état	422 447 058	110 906 571
Pilotage et support du programme	6 171 129 433	6 134 276 164
Dépenses de personnel	2 056 482 616	2 056 482 616
Biens et services	1 340 119 857	1 340 119 857
Transferts courants	242 400 000	242 400 000
Investissement exécutés par l'état	1 532 126 960	1 495 273 691
Transferts en capital	1 000 000 000	1 000 000 000
Suivi de l'exécution du budget	38 136 119 727	38 136 119 727
Dépenses de personnel	267 730 000	267 730 000
Biens et services	1 297 375 046	1 297 375 046
Transferts courants	500 000 000	500 000 000
Investissement exécutés par l'état	437 655 970	437 655 970
Transferts en capital	35 633 358 711	35 633 358 711
Gestion compt. et financ Etat et autres organismes publics	16 133 057 061	8 021 870 199
Amélioration du cadre de pilotage des services de la DGCP	14 311 942 261	6 200 755 399
Dépenses de personnel	2 885 758 520	2 885 758 520
Biens et services	1 152 090 948	1 152 090 948
Transferts courants	20 000 000	20 000 000
Investissement exécutés par l'état	10 254 092 793	2 142 905 931
Améliorer la gestion budgétaire de l'Etat	1 319 477 400	1 319 477 400
Dépenses de personnel	970 669 000	970 669 000
Biens et services	348 808 400	348 808 400
Améliorer la gestion budgétaire du secteur public local	108 146 000	108 146 000
Dépenses de personnel	91 860 000	91 860 000
Biens et services	16 286 000	16 286 000
Améliorer la gestion du portefeuille de l'Etat	228 216 000	228 216 000
Biens et services	228 216 000	228 216 000
Améliorer la qualité productions comptables et statistiques	41 170 400	41 170 400
Biens et services	41 170 400	41 170 400
Assurer la gestion dynamique de la trésorerie	124 105 000	124 105 000
Biens et services	124 105 000	124 105 000
Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	17 944 313 122	17 633 452 667
Adapter les règles et procédures existantes en matière fiscale et foncière	4 119 424 033	4 119 424 033
Dépenses de personnel	308 105 189	308 105 189
Biens et services	59 068 844	59 068 844
Investissement exécutés par l'état	3 752 250 000	3 752 250 000
Améliorer la qualité des services rendus aux usagers	4 656 995 274	4 656 995 274
Dépenses de personnel	4 170 589 974	4 170 589 974
Biens et services	486 405 300	486 405 300
Mettre en œuvres des procédés de gestion basés sur le renseignement	769 824 292	769 824 292
Dépenses de personnel	140 332 194	140 332 194
Biens et services	629 492 098	629 492 098
Parachever la transformation digitale	820 182 243	820 182 243
Dépenses de personnel	214 813 843	214 813 843
Biens et services	105 368 400	105 368 400
Investissement exécutés par l'état	500 000 000	500 000 000
Renforcer l'efficacité opérationnelle	7 577 887 280	7 267 026 825
Dépenses de personnel	640 930 255	640 930 255
Biens et services	283 972 200	283 972 200
Transferts courants	28 770 000	28 770 000

Programmes/Actions	Montant LFI AE	Montant LFI CP
Investissement exécutés par l'état	2 624 214 825	2 313 354 370
Gestion des Garanties et avals	500 000 000	500 000 000
Optimiser la gestion des opérations de garanties et avals	500 000 000	500 000 000
Investissement exécutés par l'état	500 000 000	500 000 000
Gestion des Prêts et Avances	21 550 000 000	21 550 000 000
Avances aux collectivités territoriales	800 000 000	800 000 000
Investissement exécutés par l'état	800 000 000	800 000 000
Prêts aux collectivités territoriales	800 000 000	800 000 000
Investissement exécutés par l'état	800 000 000	800 000 000
Prêts aux divers organismes	19 950 000 000	19 950 000 000
Investissement exécutés par l'état	19 950 000 000	19 950 000 000
Gestion du Fonds national de retraite (FNR)	111 750 000 000	111 750 000 000
Païement des pensions de retraites et reversions	111 750 000 000	111 750 000 000
Transferts courants	111 750 000 000	111 750 000 000
Gestion du secteur financier	4 037 430 000	3 797 149 615
Pilotage et support du programme	1 808 830 931	1 568 550 546
Dépenses de personnel	81 637 000	81 637 000
Biens et services	426 193 931	426 193 931
Transferts courants	553 000 000	553 000 000
Investissement exécutés par l'état	498 000 000	257 719 615
Transferts en capital	250 000 000	250 000 000
Promotion de l'inclusion financière	2 080 835 069	2 080 835 069
Dépenses de personnel	98 651 000	98 651 000
Biens et services	152 065 069	152 065 069
Transferts courants	830 119 000	830 119 000
Investissement exécutés par l'état	500 000 000	500 000 000
Transferts en capital	500 000 000	500 000 000
Renforcement rôle secteur financier pour création richesse	147 764 000	147 764 000
Dépenses de personnel	89 323 000	89 323 000
Biens et services	58 441 000	58 441 000
Gestion ressources douanières et protection de l'économie	50 591 078 007	18 382 525 264
Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires	29 596 832 763	4 542 780 020
Dépenses de personnel	433 492 020	433 492 020
Biens et services	609 288 000	609 288 000
Investissement exécutés par l'état	28 554 052 743	3 500 000 000
Coordination du programme	842 744 502	842 744 502
Dépenses de personnel	806 272 502	806 272 502
Biens et services	36 472 000	36 472 000
Lutte contre la fraude et la contribution à conso de paix et sécurité	8 941 146 882	8 741 146 882
Dépenses de personnel	7 689 558 720	7 689 558 720
Biens et services	1 227 588 162	1 027 588 162
Transferts courants	24 000 000	24 000 000
Mobilisation optimale des ressources douanières	11 210 353 860	4 255 853 860
Dépenses de personnel	538 326 260	538 326 260
Biens et services	17 527 600	17 527 600
Investissement exécutés par l'état	10 654 500 000	3 700 000 000
Pilotage, gestion et coordination du MFB	14 952 928 650	14 952 928 650
Aide à la prise de décision	1 513 983 573	1 513 983 573
Dépenses de personnel	479 834 976	479 834 976
Biens et services	529 648 597	529 648 597
Transferts courants	504 500 000	504 500 000
Amélioration gestion des ressources mat. et com.	6 720 780 707	6 720 780 707
Dépenses de personnel	705 458 077	705 458 077
Biens et services	1 550 913 921	1 550 913 921
Transferts courants	1 783 763 265	1 783 763 265
Investissement exécutés par l'état	1 180 645 444	1 180 645 444
Transferts en capital	1 500 000 000	1 500 000 000
Amélioration de la gestion des ressources humaines	928 352 311	928 352 311
Dépenses de personnel	700 983 960	700 983 960
Biens et services	227 368 351	227 368 351

Programmes/Actions	Montant LFI AE	Montant LFI CP
Améliorer l'informatique du MFB	2 174 912 313	2 174 912 313
Dépenses de personnel	347 400 000	347 400 000
Biens et services	1 673 792 698	1 673 792 698
Investissement exécutés par l'état	153 719 615	153 719 615
Renforcement contrôle des F. publique et transparence	3 381 329 698	3 381 329 698
Dépenses de personnel	1 176 867 180	1 176 867 180
Biens et services	134 868 518	134 868 518
Transferts courants	1 519 594 000	1 519 594 000
Investissement exécutés par l'état	50 000 000	50 000 000
Transferts en capital	500 000 000	500 000 000
Renforcement représentation, juridique, judiciaire et arbitrale	233 570 048	233 570 048
Dépenses de personnel	216 192 180	216 192 180
Biens et services	17 377 868	17 377 868
Total général	283 077 786 820	241 858 512 619

